

Collection
Études théoriques

no ET0705
Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable : quelques éléments théoriques de sociologie économique et de socio-économie

Benoît Lévesque

Communication présentée au Coloquio Internacional de Desenvolvimento Territorial Sustentavel, Florianopolis (Santa Catarina), Brésil du 22 au 25 août 2007

2007

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Collection Études théoriques - no **ET0705**

«Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable : quelques éléments théoriques de sociologie économique et de socio-économie»

Benoît Lévesque

ISBN-10 : **2-89605-279-8**

ISBN-13 : **978-2-89605-279-0**

EAN : **9782-896052790**

Dépôt légal : 2007

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

Denis Harrisson
Directeur



NOTES SUR L'AUTEUR

Benoît LÉVESQUE est professeur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et membre du CRISES.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET SCHÉMAS.....	ix
PLAN DU TEXTE.....	xi
INTRODUCTION	1
1. ÉCONOMIE SOCIALE ET ÉCONOMIE PLURIELLE : LA CONTRIBUTION DE LA SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE	3
1.1. La contribution des analyses de l'économie sociale et solidaire	3
1.2. La contribution de la nouvelle sociologie économique	6
Conclusion	17
2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	21
2.1. Développement territorial.....	21
2.2. Le développement durable	28
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	45
BIBLIOGRAPHIE.....	49

LISTE DES TABLEAUX ET SCHÉMAS

TABLEAU 1	Pluralité de ressources et de principes économique	5
TABLEAU 2	L'économie sous l'angle de l'organisation et de l'individu socialement situé.....	9
TABLEAU 3	L'économie sous l'angle des institutions et des acteurs sociaux.....	14
SCHÉMA 1	Économie plurielle présente inégalement dans toutes les formes d'entreprises	18
SCHÉMA 2	Définition tripolaire hiérarchique du développement durable	33

PLAN DU TEXTE

INTRODUCTION

1. **Économie sociale et économie plurielle : la contribution de la sociologie économique**

1.1. Les analyses de l'économie sociale et solidaire

1.2. La nouvelle sociologie économique

- De l'individu socialement situé à l'organisation
- Des acteurs individuels et collectifs aux institutions

2. **Développement territorial et développement durable : vers une économie plurielle ?**

2.1. Le développement territorial

- Les effets de proximité organisationnelle et institutionnelle
- Gouvernance territoriale et économie sociale

2.2. Le développement durable

- Le paradigme du développement durable : double interprétation
- Développement local et l'économie sociale

CONCLUSION

Mots clés : développement local, développement durable, territoire, économie sociale, économie plurielle, gouvernance, paradigme sociétal, sociologie économique, organisation, institution, modèle de développement

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies, de plus en plus d'interventions et de pratiques économiques relevant de l'économie plurielle et du développement territorial durable se sont imposées, notamment dans le domaine du développement local et de l'économie sociale. Pour les artisans de ces initiatives, la redécouverte du territoire dans la perspective du développement durable s'est accompagnée de la compréhension plus ou moins explicite du caractère pluriel de l'économie faisant en sorte que cette dernière déborde les seules pratiques marchandes et la seule rationalité instrumentale pour intégrer des dimensions et des facteurs dits extra-économiques, comme l'avaient déjà suggéré certains économistes hétérodoxes, tels Polanyi (1944), Boulding (1970) et d'Hirschman (1970). Notre exposé porte moins sur ces pratiques et expérimentations comme telles que sur les approches théoriques récentes de la nouvelle sociologie économique et de la socio-économie concernant les notions d'économie plurielle et de développement territorial durable. Dans cette perspective, notre exposé comprend deux parties relativement distinctes mais complémentaires : une première centrée sur la notion d'économie plurielle et une seconde sur le développement territorial et le développement durable.

Le terme économie plurielle peut désigner non seulement une réalité microéconomique caractérisée par une diversité de principes d'action et de modalités de coordination de l'activité économique mais aussi une réalité macroéconomique proche de l'économie mixte regroupant une pluralité de secteurs économiques en interaction, secteur capitaliste, secteur public et secteur d'économie sociale. La pertinence croissante de cette notion d'économie plurielle est tributaire sans doute de nouvelles demandes sociales pour la qualité et la participation mais aussi d'une économie devenue de plus en plus portée par les innovations et le savoir, dans un contexte d'ouverture des marchés et d'inégalités sociales croissantes. Nous tenterons de montrer comment une économie plurielle peut s'épanouir et s'élargir dans la perspective d'un paradigme de développement durable, selon une version forte. De plus, comme le développement territorial et l'économie sociale reposent en grande partie sur l'économie plurielle, ils peuvent également contribuer au renforcement d'un modèle de développement fondé sur la durabilité. En conclusion, nous reviendrons sur la démarche argumentaire et nous nous interrogerons sur le double rapport que le développement territorial et l'économie sociale entretiennent au développement durable à travers l'économie plurielle.

1. ÉCONOMIE SOCIALE ET ÉCONOMIE PLURIELLE : LA CONTRIBUTION DE LA SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE

Avant de montrer comment la nouvelle sociologie économique met en lumière le caractère pluriel de toute activité économique, nous nous arrêterons sur les analyses de l'économie sociale et solidaire qui ont été les premières à expliciter le caractère pluriel de ces activités et pratiques économiques.

1.1. La contribution des analyses de l'économie sociale et solidaire

Les chercheurs ont proposé une grande diversité de définitions de l'économie sociale en raison de la multiplicité des approches théoriques mobilisées (Lévesque et Mendell, 2005). De même, les pouvoirs publics en raison de la diversité des compromis sociaux noués à partir de ces pratiques ont adopté des définitions institutionnelles contrastées selon les territoires et les dynamiques sociales (Laville, Lévesque et Mendell, 2005). Cela dit, on s'entend minimalement pour reconnaître que l'économie sociale réunit habituellement les trois composantes suivantes : les coopératives, les mutuelles et les associations ayant des activités économiques (même s'il faut souvent en préciser les principes communs) (Demoustier, 2000; Desroche, 1983; Defourny, 2005). Nous ne reviendrons pas sur ces définitions, si ce n'est sur la façon dont certaines d'entre elles explicitent la dimension plurielle de l'économie sociale. Sous cet angle, l'économie sociale peut être comprise de deux façons différentes, soit comme partie prenante d'une économie mixte, soit comme constituée d'une pluralité de principes économiques.

Avec la publication de l'ouvrage *Le secteur coopératif* de G. Fauquet en 1935, l'idée d'un secteur coopératif faisant partie d'une économie mixte qui comprend également le secteur capitaliste et le secteur capitaliste s'impose progressivement dans les études coopératives puis dans celles de l'économie sociale. Cette idée de secteur relativise en quelque sorte l'utopie de la « république coopérative » selon laquelle la conquête par les coopératives du commerce, puis de l'industrie et enfin de l'agriculture laissait espérer une coopérativisation de l'ensemble de l'économie (Draperi, 2000). Dans les années 1950, cette idée d'un secteur coopératif va d'autant plus de soi que s'est alors constitué, dans des domaines relevant de l'intérêt général, un secteur public complémentaire à un secteur privé toujours dominant. C. Vienney (1980) poursuivra la réflexion amorcée par Fauquet en montrant que les coopératives représentent un secteur qui se distingue clairement des deux autres à la fois par ses acteurs (des acteurs relativement dominés), ses activités (des activités nécessaires mais délaissées par l'État et le marché) et par ses règles (propriété collective et durable, fonctionnement démocratique, distribution des surplus selon les activités, double qualité de membres et usagers). Par la suite, l'économiste français étendra ses analyses à l'ensemble de

l'économie sociale qui apparaît ainsi comme composante d'une nouvelle économie mixte comprenant également le secteur public et le secteur privé (Vienney, 1994). Autrement dit, l'économie de nos sociétés n'est pas complètement capitaliste puisqu'on y retrouve au moins deux autres secteurs économiques qui ne sont pas capitalistes (le CIRIEC s'intéressera aux éléments communs ou transversaux à ces deux secteurs qui se distinguent du secteur capitaliste par leur mode de propriété, leur gouvernance et leur orientation vers l'intérêt général).

Cette approche en termes de secteurs pluriels ou d'économie mixte se distingue de celle d'un tiers secteur exclusivement non lucratif (« *non profit sector* ») ou même non marchand (Marée et Mertens, 2005; Salamon et Anheier, 1994). C'est en ce sens qu'Edgar Morin (2006 :21) parle d'« une économie vraiment plurielle, une d'associations, de mutuelles, de commerce équitable, d'entreprises citoyennes à côté des entreprises capitalistes classiques, et une économie de réseaux locaux en même temps que de réseaux globaux (continentaux, mondiaux), avec une pluralité de fonctions régulatrices durables ». Par ailleurs, l'économie sociale peut être elle-même plurielle, dans le sens qu'elle repose sur une pluralité de principes et de ressources économiques, soit une économie plurielle dans un sens différent de celui d'une économie mixte.

Les recherches plus récentes sur la nouvelle économie sociale, celle qui a émergé au cours des deux ou trois dernières décennies et que plusieurs appellent aussi « économie sociale et solidaire », laissent voir la montée d'un troisième secteurs qui était auparavant marginalisé par le couple marché-État à la base du modèle fordiste et providentialiste et qui s'inscrit maintenant dans le trinôme marché-État-société civile de plus en plus reconnu par les pouvoirs publics (Lévesque, 2005 et 1997; Laville, 1994). Selon ces recherches, l'économie sociale représenterait un « secteur intermédiaire » dont les frontières avec le secteur public et le secteur capitaliste ne sont pas complètement étanches, d'où les expressions de Welfare Mix et de Welfare pluralism à propos de l'économie sociale dans les services aux personnes (Evers, 1998; Pestoff, 1995). De plus, ces recherches fournissent une nouvelle conception de l'économie plurielle, une approche différente de celle d'une économie mixte, qui se fonde sur la pluralité de principes et de ressources économiques. Ainsi, l'émergence de l'économie sociale et solidaire se fait habituellement à partir d'une forte impulsion réciproitaire, notamment le bénévolat et le don, qui donne consistance à l'association volontaire. Pour pérenniser leur offre de biens ou de services, ces initiatives ne peuvent s'en tenir au bénévolat de sorte qu'elles doivent mobiliser des ressources que les pouvoirs publics leur consentent en raison de leur finalité sociale de même que des ressources marchandes mais sans visée lucrative. Ce faisant, l'économie sociale et solidaire relève doublement d'une économie plurielle, soit sous l'angle d'une pluralité de principes (principe marchand, principe de la réciprocité et principe de la redistribution) et d'une pluralité de ressources : ressources marchande, ressources non marchandes (aides financières des pouvoirs publics) et ressources non marchandes et non monétaires (bénévolat).

TABLEAU 1
Pluralité de ressources et de principes économiques

	Ressource marchande et principe du marché	Ressource non-marchande et principe redistribution	Ressources non marchande et non monétaire et principe de la réciprocité
Coordination	Prix (équivalent) Horizontalité et sans obligation	Mandat, règles Verticalité et obligation (droit)	Échange d'information Horizontalité et engagement
Principe de régulation	Concurrence	Coercition (solidarité froide)	Coopération (solidarité de proximité)
Choix	« on choisit avec ses sous »	Démocratie représentative	Démocratie participative
Insatisfaction	Exit	Voice	Loyalty
Rationalité	Instrumentale	Instrumentale	Axiologique (en valeur)

Source : Lévêque à partir de Polanyi (1944) et Hirschman (1970).

L'hybridation de ces diverses ressources en vue d'une production et l'établissement de compromis entre ces principes plurielles ne vont pas de soi au plan de la coordination et des choix stratégiques (voir le Tableau 1). Ainsi, le principe du marché comme idéal type permet l'échange de biens et de services à partir d'un prix que l'offre et la demande fixent à travers le mécanisme de la concurrence. De plus, le prix étant considéré comme l'équivalent monétaire du bien et du service échangé, la relation horizontale est fermée sans que les individus impliqués n'aient contracté une dette à l'égard de l'autre. Au terme, si l'acheteur se révèle insatisfait, il pourra se présenter chez un concurrent (exit), sans autre souci que la recherche de sa satisfaction personnelle. Par ailleurs, la redistribution permet également l'échange de bien ou la livraison d'un service dans le cadre d'une relation verticale reposant éventuellement sur la coercition. En effet, la redistribution suppose au préalable la constitution d'une autorité publique centralisée (ex. État) voire d'une instance privée qui a la capacité et la légitimité pour prélever des ressources au nom de l'intérêt général. Dans les États fondés sur la solidarité démocratique, les citoyens peuvent manifester leur désaccord quant au niveau de la redistribution (trop élevé ou trop bas) ou quant à la qualité des biens ou services offerts en s'exprimant et au besoin en changeant leurs représentants élus (voice). Enfin, dans le cadre d'une relation horizontale comme dans le cas du marché, la réciprocité entre personnes en relation permet également la circulation des biens et services, mais à partir d'une solidarité de

proximité qui peut être fondée sur l'engagement volontaire comme c'est le cas dans les associations (démocratie participative). Si le citoyen engagé dans une association volontaire n'est pas satisfait, il pourra s'exprimer à travers les mécanismes de la démocratie participative, moduler son engagement et éventuellement y mettre fin (loyalty).

En raison de sa finalité sociale et sans but lucratif (ce qui exclut la recherche du profit pour lui-même mais pas nécessairement les activités marchandes), de sa gouvernance démocratique (à la fois représentative et participative) et de son mode de propriété (propriété collective), l'économie sociale et solidaire est mieux équipée institutionnellement que tous les autres secteurs économiques pour réaliser une hybridation de ces différentes ressources et des compromis entre les diverses logiques d'action comme le suppose une économie plurielle. Mais, même dans ce cas, cela ne va pas de soi puisque si sa forme institutionnelle (celle d'être une coopérative, une mutuelle ou une association) peut être relativement stable, les modes de fonctionnement peuvent varier considérablement selon les diverses étapes de développement (Malo et Vézina, 2004; Malo, 2001) et même à l'intérieur d'une même phase de développement comme le montrent de nombreuses études de cas. Cela dit, il nous suffisait ici de montrer comment et pourquoi les études sur les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire ont mis en évidence le caractère pluriel de ces activités économiques plus rapidement que celles réalisées sur d'autres types d'entreprises. Reste maintenant à voir comment la « nouvelle sociologie économique » réussit à rendre compte de l'économie plurielle pour l'ensemble de l'économie.

1.2. La contribution de la nouvelle sociologie économique

La « nouvelle sociologie économique » émerge principalement à partir du début des années 1980, soit à la suite de la crise économique et de la « grande transformation » qui s'amorce quelques années plus tard (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001). Cette sociologie est nouvelle aussi par rapport à l'ancienne sociologie économique, non pas celle des classiques (Marx, Weber et Durkheim), mais celle des années 1920-1960, notamment celle du fonctionnalisme parsonnien d'« Économie et société » et celle du marxisme structuralo-fonctionnaliste. Cette « ancienne sociologie économique » laissait aux économistes le soin de rendre compte de l'économie comme totalité, pour ne s'intéresser qu'à ce qui se passe en amont des phénomènes économiques, les conditions de développement économique, ou encore en aval, les conséquences sociales du développement économique. De plus, à la différence de la sociologie des pères fondateurs, elle s'était fragmentée en diverses spécialisations (sociologie du travail, sociologie industrielle, sociologie du développement, etc.) laissant ainsi aux économistes le monopole d'une économie réduite à sa seule dimension marchande (Swedberg, 1993). En renouant avec les classiques de la sociologie, la nouvelle sociologie économique entre en dialogue avec les économistes sur des questions relevant du noyau dur de l'économie tels le marché et la monnaie (Granovetter, 1990 et

2000; Zelizer, 1994 et 1989). Voyons donc brièvement comment les principaux courants de cette nouvelle sociologie économique rendent compte de la dimension sociale voire plurielle de l'ensemble de l'économie.

► De l'individu socialement situé à l'organisation

Pour Granovetter (1985), qui peut être considéré comme le chef de file de la « new economic sociology » aux États-Unis, la dimension sociale de l'activité économique est constitutive de toute action économique. Sa critique porte moins sur la rationalité instrumentale que sur l'atomisation et la sous-socialisation de l'homo oeconomicus, agent sans structure; ce qui ne l'empêche pas de critiquer également la sur-socialisation d'une sociologie structuraliste qui entraîne la dissolution de l'individu dans les structures sociales. Pour expliquer, par exemple, pourquoi les entrepreneurs décident tantôt de faire appel au marché (*buy*) pour obtenir un bien nécessaire à leur production, tantôt d'acquérir une entreprise (*make*) pour obtenir ce même bien, Granovetter fait non seulement une critique de la théorie des coûts de transaction de Williamson (1981), mais propose une explication sociologique plus convaincante. En l'absence de réseaux lui fournissant un bien nécessaire, l'entrepreneur trouve plus sûr de produire lui-même le bien nécessaire. Les choix des individus sont relatifs aux choix des autres individus, de même qu'aux liens personnels prévalents dans les réseaux. S'éloignant ainsi de Polanyi quant au désencastrement de l'économie qu'entraînerait la régulation marchande¹, Granovetter montre que le marché ne fonctionne adéquatement qu'encadré dans des relations sociales, des réseaux dont les liens faibles (ex. professionnels) sont aussi importants que les liens forts (ex. familiaux) en raison de leur capacité d'établir des passerelles entre divers réseaux et d'obtenir des informations nouvelles. Ainsi, si Edison a réussi aux États-Unis à imposer le réseau privé de distribution de l'électricité par rapport au réseau public ou encore à la production individualisée, cela tient moins à la supériorité de cette forme de distribution qu'au fait qu'il a pu s'appuyer à cette fin sur plusieurs relations sociales tissées dans divers milieux, milieu financier, milieu politique, milieu technique et scientifique (Granovetter, 1992).

Bien que plus soucieuse de la dimension culturelle que Granovetter, l'américaine Zelizer (1994 et 1989) a montré entre autres que la monnaie peut revêtir une pluralité des formes comme cela est manifeste pour l'usage de la monnaie au sein de la famille. Plus largement, ses recherches révèlent que les « facteurs extra-économiques, c'est-à-dire culturels et socio-structurels, limitent et

¹ Apparemment Polanyi et Granovetter tiennent des positions tout à fait opposées : l'un affirmant que l'autorégulation marchande a entraîné un désencastrement de l'économie du social alors que l'autre tente de montrer que le marché n'existe concrètement qu'encadrée dans les relations sociales. Il s'agit d'une opposition résultant d'un angle différent d'approche du marché. Polanyi considère le marché comme type idéal (dans ce cas le marché fait abstraction des relations sociales) alors que Granovetter examine les marchés concrets qui eux n'existent qu'inscrits dans des relations sociales.

déterminent l'usage de l'argent, les usagers de l'argent, le système d'allocation de l'argent, le contrôle des types d'argent et les sources de l'argent » (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001 : 142). En somme, aussi bien l'argent que le marché peuvent être considérés comme encastés socialement et comme des réalités plurielles, ce qui révèle la pertinence d'une analyse sociologique ou socio-économique du noyau dur de l'économie.

Pour l'approche du Mouvement anti-utilitarisme dans les sciences sociales (MAUSS), l'encastrement social de l'économie peut être éclairé à partir du don tel qu'étudié par l'anthropologue Marcel Mauss (Caillé, 1988 et 1997). Selon cette approche, le don révèle comment les objets donnés peuvent exprimer des rapports personnels et plus largement du lien social. À la différence de l'échange marchand, le don n'exige rien en retour, mais il cherche à maintenir ou à entretenir le lien social. Si l'échange marchand dégage les parties de toute dette, le don, même s'il se veut gratuit, crée une obligation comme en témoigne le cycle don contre-don (donner, recevoir, rendre). Sous cet angle, « il ne faut pas essayer de comprendre le don à partir des principes de fonctionnement des sphères marchande ou étatique, mais au contraire essayer de comprendre ces sphères en cherchant ce qui fonde le don, en partant du don » (Godbout, 2000 : 8). Autrement dit, le don comme « fait social total » combine tous les éléments de la société : économique, politique, religieux, imaginaire, familial, etc. Sans doute, la socialité du don se démarque des logiques abstraites et anonymes de l'État et du marché, mais elle s'immisce cependant dans leurs interstices de sorte qu'elle demeure même au fondement des sociétés modernes (Godbout, 1992 : 265).

TABLEAU 2
L'économie sous l'angle de l'organisation et de l'individu socialement situé

<p>New Economic Sociology (Granovetter)</p>	<p>Institutions économiques sont construites socialement</p> <p>Marchés encastrés dans des réseaux</p> <p>(Ex. Edison pour la distribution de l'électricité)</p>
<p>Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (MAUSS) (A. Caillé et J. Godbout)</p>	<p>Encastrement social à partir du don (réciprocité)</p> <p>Priorité historique du don sur le marché</p> <p>(Ex. de don dans l'activité économique : la coopération dans le travail salarié, N. Alter; l'échange d'informations stratégiques à Silicon Valley, M. Ferrary)</p>
<p>Économie des grandeurs (Bolstanki et Thévenot; Bolstanki et Chapiello)</p>	<p>Pour la coordination des activités, diverses grandeurs (mondes) et divers et cités permettent de réduire l'incertitude.</p> <p>Le marché (grandeur marchande), une grandeur parmi d'autres : grandeur marchande, grandeur industrielle, grandeur civique, grandeur de l'opinion, grandeur de l'inspiration, grandeur domestique, grandeur connexionniste.</p> <p>L'activité économique fait appel à diverses grandeurs, sans doute inégalement,</p>
<p>Économie des conventions (Storper et Salais, Favereau et alii)</p>	<p>Selon la participation du producteur et/ou du consommateur dans la définition du produit, divers mondes de production : monde marchand, monde industriel, monde interpersonnel, monde immatériel.</p> <p>Dans l'entreprise : conventions de productivité, conventions de chômage.</p> <p>Territoires contrastés par les conventions de participation et d'identité.</p>

Dans le cadre du travail salarié, Norbert Alter (2000 : 114 sq.) laisse voir que certaines formes de coopération, qui ne sont le résultat ni d'une obligation à caractère réglementaire, ni d'une routine professionnelle, relèvent d'une réciprocité de l'échange, en somme du don contre don. De même, dans une étude du cas de Silicon Valley en Californie, Michel Ferrary (2001) montre l'importance du don dans les réseaux industriels où ce principe devient dominant pour certaines catégories de biens. Ainsi, les capital-risqueurs de Silicon Valley procèdent à des échanges d'informations stratégiques sur la base de la réciprocité, « un service en attire un autre ». En raison de leur incertitude et de leur caractère stratégique, ces informations ne peuvent transiter par des échanges strictement marchands, mais elles s'échangent assez facilement entre des acteurs interdépendants et complémentaires au sein de réseaux dans lesquels le don et la réciprocité semblent agir comme un ciment social. Ce qui laisse entrevoir le rôle relativement déterminant de la réciprocité dans les districts industriels (Saxenian, 1994). Pour sa part, Caillé considère que « même au sein des économies les plus capitalistes, la plus grande part de la vie économique concrète est moins subordonnée aux exigences proprement marchandes qu'aux normes étatiques et administratives » (Caillé, 2005 : 121). De plus, il ajoute que « la part qui revient au monde des marchandises apparaît encore plus restreinte, malgré son importance indubitable, si l'on prend en compte le fait que la plus grande part de l'existence sociale des individus ne se déroule ni sur le marché ni au sein de la sphère politico-administrative (dans le cadre de la socialité secondaire fonctionnelle et impersonnelles), mais dans le champ des relations de personne à personne (au sein de la socialité primaire) ». Si l'on peut questionner le projet de reconstruire une autre approche de l'économie à partir du don, il n'en demeure pas moins que le MAUSS révèle une dimension de l'économie plurielle, soit la présence de la réciprocité et l'importance des liens sociaux au sein même de l'économie de marché.

L'approche de l'économie des grandeurs, qui a été élaborée par des économistes hétérodoxes avec la collaboration de sociologues, laisse bien voir la pluralité de mondes (logiques d'action) qui deviennent autant de cités lorsque leur légitimité est largement reconnue comme justification (Boltanski et Thévenot, 1991). Ces chercheurs ont d'abord identifié six cités qui correspondent à autant de grandeurs construites historiquement dans de grandes oeuvres : grandeur marchande, grandeur industrielle, grandeur civique, grandeur domestique, grandeur de l'inspiration, grandeur de l'opinion. Plus récemment, un septième monde, le monde connexionniste, et une septième cité, la cité par projet, ont été ajoutés pour rendre compte des transformations récentes du capitalisme, notamment la montée des réseaux et la demande de participation (Boltanski et Chiapello, 1999). En principe, ces divers mondes sont familiers à tous les individus, qui les traversent au cours d'une journée, à commencer par le monde domestique au réveil, le monde marchand pour celui qui prend son petit déjeuner au restaurant, le monde civique, pour celui qui se rend à l'université ou qui rencontre son syndicat, etc. Toutefois, ce qui nous semble le plus pertinent pour notre propos, c'est qu'au sein d'une même organisation coexiste habituellement une pluralité de grandeurs. Ainsi, dans une entreprise capitaliste, le directeur des ventes peut être guidé d'abord par la grandeur

marchande, le directeur des relations publiques par la grandeur de l'opinion, les contremaîtres par la grandeur industrielle, les travailleurs syndiqués par la grandeur civique, etc. Cette coexistence de divers mondes au sein d'une même organisation dont les acteurs sont en interaction entraîne non seulement des différends à l'intérieur d'un même monde (ex. les façons d'être plus efficace dans le monde industriel) mais aussi des conflits entre les divers mondes (comment arbitrer des demandes marchandes visant le rendement le plus élevé et des demandes correspondant au monde civique ou encore au monde de l'opinion). Les différends peuvent être dénoués à l'intérieur d'un même monde alors que le règlement des conflits entre mondes différents exige de faire appel à la délibération non seulement pour établir une traduction mais aussi pour construire un bien supérieur qui n'existe pas au départ.

L'économie des grandeurs a été utilisée pour expliquer la complexité de l'économie sociale, notamment le fait qu'elle repose sur un compromis entre divers mondes : le monde marchand, le monde civique, le monde domestique (Enjolras, 1994). Mais, plus largement encore, elle permet de bien montrer que l'économie, y compris capitaliste, ne saurait être réduite au monde marchand puisque ce dernier y coexiste avec d'autres et qu'il n'est parfois même pas dominant. De plus, l'économie des conventions, qui est proche parente de l'économie des grandeurs, ajoute des conventions spécifiques aux exigences de coordination propres à la production de biens et de services, d'où des conventions de productivité, de chômage, de participation et d'identité pour caractériser aussi bien les entreprises et leurs mondes de production (monde interpersonnel, monde marchand, monde industriel, monde immatériel) que les systèmes régionaux et nationaux de production (Salais et Storper, 1994). L'économie des grandeurs et l'économie des conventions permettent de fonder une théorie des organisations, qui loin de réduire les organisations à des substituts du marché comme le font certains néo-institutionnaliste, montre comment le marché n'est lui-même qu'une forme organisationnelle et une modalité de coordination de l'activité économique parmi d'autres. En dépit de certaines critiques, notamment quant à leur analyse des institutions et du rôle de l'État (Amable et Palombarini, 2005), ces deux approches offrent des explications socio-économiques fort pertinentes pour bien comprendre comment l'économie ne saurait être réduite au marché ou encore comment toute économie est concrètement une économie sociale et plurielle.

► Des acteurs individuels et collectifs aux institutions

Les « nouveaux institutionnalistes » anglo-américains, qui regroupent divers courants institutionnalistes², relèvent d'une socio-économie des organisations et des institutions (Hodgson, 1988). Dans la synthèse qu'ils proposent de l'institutionnalisme et de l'évolutionnisme, Hodgson, Samuels et Tool (1994) en appellent à un dialogue avec toutes les autres approches qui s'opposent à l'orthodoxie néoclassique et au néo-institutionnalisme à la Williamson. Le renouveau de cette école s'affirme particulièrement au début des années 1980 avec Piore et Sabel (1984) dont le livre, *The Second Industrial Divide*, représente sans doute l'une des contributions les plus connues de ce courant. Pour ces deux économistes hétérodoxes, la saturation de la demande pour certains produits de masse combinée à la recherche de la qualité de même que l'arrivée de nouvelles technologies et d'outils polyvalents, posent les bases pour une spécialisation flexible rendant possible une production diversifiée, une requalification du travail et de nouvelles formes de coopération. La mise en place de nouveaux arrangements institutionnels permet de repenser la production en misant sur des réseaux de petites entreprises bien ancrées dans le territoire comme on peut l'observer dans les districts industriels italiens. Le changement du modèle de production et de consommation ouvre un nouvel espace où les facteurs extra-économiques et la coopération entre des entreprises par ailleurs en concurrence représentent de nouveaux avantages compétitifs.

Les évolutionnistes, qui font également partie des institutionnalistes au sens large, considèrent que la science économique s'inspire à tort d'un modèle mécaniste alors que la biologie leur semble plus appropriée pour rendre compte des transformations de l'économie, du fonctionnement des entreprises et de leur capacité d'innovations (Dosi, 1991). Tout en renouant avec Schumpeter pour les innovations, ces économistes hétérodoxes proposent des concepts utiles pour l'étude des transformations socio-économiques, tels ceux de paradigme technologique, de trajectoire technologique, de système national d'innovation et même de système régional d'innovation (Nelson et Winter, 1982; Freeman, 1991 ; Dosi, 1982; Lundvall, 1992; Cooke, 1998). Le concept de systèmes d'innovation dont fait partie l'entreprise innovante permet de mobiliser de nombreuses ressources non marchandes à commencer par la recherche universitaire, sans oublier ce que les conventionnalistes appellent les conventions de participation et d'identité. Les évolutionnistes, qui analysent la dynamique économique en termes de cycle long, n'hésitent pas pour autant à ouvrir la « boîte noire » des entreprises au plan micro pour y déceler les routines, apprentissages et innovations d'agents économiques caractérisés par une rationalité limitée. Mais, tout en reconnaissant le processus sélectif du développement technologique, ils mettent l'accent

² Plusieurs approches anglo-américaines relativement contrastées peuvent être qualifiées d'institutionnalistes : en premier lieu, les « nouveaux institutionnalistes », qui prolongent les anciens institutionnalistes qu'étaient Veblen et Common (à ne pas confondre avec les néo-institutionnalistes tels Coase et Williamson); en deuxième lieu, les évolutionnistes, qui s'inspirent de Schumpeter; en troisième lieu, les néo-corporatistes, qui fournissent une typologie fort pertinente des formes de gouvernance.

sur l'importance des aspects intentionnels du changement technologique. En faisant intervenir l'idée d'innovations radicales qui provoquent une rupture de paradigme productif, cette approche relativise la notion d'efficacité des techniques, qui n'apparaissent comme efficaces que dans un paradigme donné (Freeman, 1991). Sous cet angle, les institutions peuvent aussi bien favoriser que bloquer la diffusion des innovations, de sorte qu'une trajectoire donnée constitue rapidement un sentier de dépendance, ramenant au premier plan la détermination des choix politiques. Enfin, il est possible d'élargir ces analyses pour tenir compte non seulement des innovations technologiques, mais aussi des innovations sociales que constituent les innovations organisationnelles et les innovations institutionnelles. Cette approche peut également être mise à contribution pour l'étude de l'économie sociale qui, dans le meilleur des cas, s'inscrit également dans un système d'innovation (Lévesque, 2006 et 2006a).

TABLEAU 3
L'économie sous l'angle des institutions et des acteurs sociaux

<p>Nouveaux institutionnalistes anglo-américains (Piore et Sabel)</p>	<p>Bifurcation suite à la crise de la production de masse : vers la spécialisation flexible, requalification du travail, formes de coopération.</p> <p>Marché (concurrence sur la qualité) et technologie (polyvalence des outils).</p> <p>Réseaux de PME bien ancrés dans le territoire (ex. les districts industriels).</p>
<p>Évolutionnistes et néoschumpeteriens (Dosi, Nelson et Winter, Freeman)</p>	<p>Notions tirées de la biologie plutôt que de la mécanique. Rationalité limitée.</p> <p>Entreprises : rôle des routines et des apprentissages, notamment pour l'innovation.</p> <p>Importance des milieux pour l'innovation : systèmes nationaux et régionaux d'innovation qui intègrent les institutions et les facteurs extra-économiques.</p>
<p>Néo-corporatistes (Streeck et Schmitter)</p>	<p>Importance des institutions, des biens publics et des biens collectifs.</p> <p>Diversité des formes de gouvernance (principes et institutions) : concurrence dispersée et le marché; la hiérarchie et l'État; la concertation organisationnelle et l'association; la solidarité spontanée et la communauté. Complémentarité de la démocratie représentative et de la démocratie participative.</p>
<p>Régulationnistes (Aglietta, Boyer et alii)</p>	<p>Distinction forte entre organisation et institution</p> <p>Le marché est une institution, pas seulement une modalité de coordination.</p> <p>Le marché peut prendre diverses formes, notamment concurrentielle, monopoliste, selon les compromis sociaux.</p> <p>Le développement économique relève d'une configuration comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ un compromis social ou contrat social ▶ un paradigme sociétal ▶ un régime d'accumulation ▶ un mode de régulation ▶ une inscription dans la division internationale du travail. <p>Diversité des configurations nationales, y compris à l'ère de la mondialisation.</p>

Les néo-corporatistes³, qui regroupent des institutionnalistes principalement européens, se sont intéressés, entre autres, à la concertation et aux règles qui la rendent possible de même qu'aux modalités de coordination des activités économiques à travers diverses formes de gouvernance (Streeck et Schmitter, 1985). Ainsi, les facteurs extra-économiques et socio-politiques tels les biens collectifs et biens publics dont font partie les institutions sont souvent déterminants pour la plupart des activités économiques, notamment à l'ère de la mondialisation puisqu'ils peuvent représenter des avantages comparatifs (Streeck, 1992; Mazner et Streeck, 1991). Pour la gouvernance des activités économiques, les néo-corporatistes distinguent quatre formes ou ordres qui combinent un principe et une institution, soit la concurrence dispersée et le marché, la hiérarchie et l'État, la concertation organisationnelle et l'association, la solidarité spontanée et la communauté (Hollingsworth, Schmitter et Streeck, 1994). Si les deux premières formes de gouvernance font appel principalement à des individus, les deux dernières supposent des acteurs collectifs qui relèvent de la société civile. La distinction entre la forme communautaire et la forme associative est particulièrement pertinente puisqu'elle évite de confondre les gouvernances traditionnelles reposant sur l'appartenance communautaire (souvent non volontaires) des gouvernances modernes reposant sur l'association volontaire de personnes. Dans cette visée, la démocratie sociale peut compléter la démocratie représentative dans la mesure où elle favorise la délibération entre individus représentant des intérêts collectifs pour construire un bien commun ou encore un intérêt général qui va au-delà des intérêts collectifs (Schmitter, 1992). Enfin, ces analyses ont été prolongées par Hollingsworth et Boyer (1997) qui ont montré comment le marché et la hiérarchie ne sont que deux modalités de coordination parmi une pluralité d'autres tout aussi importantes qui font appel à l'engagement, soit l'association, les alliances, les réseaux, les communautés, les partenariats, etc.

Les régulationnistes font partie de l'institutionnalisme français qui comprend également les conventionnalistes. À la différence de ces derniers qui proposaient une théorie de l'organisation (comme nous l'avons vu précédemment), les régulationnistes se sont centrés sur les institutions (règles et codification) plutôt que sur les organisations (modalités de coordination qui s'inscrivent dans des institutions), d'où une distinction claire entre les deux. Élaborée par Aglietta (1976) et popularisée par Boyer (1986), qui en est devenu le chef de file reconnu, l'approche de la régulation fournit une explication cohérente à la fois du succès du couple État-Marché et de sa crise, voire de son nécessaire dépassement. Le succès du couple reposait sur un compromis entre patronat et syndicat qui permettait un arrimage des normes de consommation aux normes de production de masse, à travers diverses formes institutionnelles dont la convention collective et les politiques sociales. Ce modèle a été remis en question pour des raisons à la fois économiques et politiques,

³ Le qualificatif « néo-corporatiste » leur vient du fait qu'ils prennent en considération non seulement les individus, comme c'est le cas dans la démocratie représentative et sur le marché, mais également des acteurs collectifs et des groupes d'intérêts présents dans la démocratie sociale et souvent mobilisés pour la construction de biens collectifs dans le cadre de la concertation ou du partenariat.

soit l'épuisement des gains de productivité résultant de sa diffusion et l'éclatement du compromis entre le patronat et le syndicat, suite à de nouvelles demandes de la part des travailleurs (ex. : demande d'autonomie et de participation). De plus, l'émergence de nouveaux acteurs (jeunes, femmes, écologistes, minorités culturelles, etc.) a rendu plus ou moins inefficace un compromis social, le compromis fordiste, où la société civile n'était représentée que par les syndicats. Enfin, la mondialisation a contribué également à défaire un cercle vertueux keynésien qui reposait sur une économie relativement fermée.

Sous l'angle de la sociologie économique, l'approche de la régulation nous invite à considérer les institutions économiques comme résultant de compromis sociaux entre acteurs collectifs sous la gouverne de l'État pour leur institutionnalisation. Ainsi, le marché est d'abord une institution qui peut prendre une forme concurrentielle, comme ce fut le cas pour la période 1830-1929, ou une forme administrée comme pour les trente glorieuses (1945-1975). Dès lors, la crise, qui émerge dans les années 1975, est bien une crise du couple État-Marché et pas seulement de l'État alors que les mutations actuelles semblent bien aller dans le sens d'un trinôme État-Marché-Société civile dont la portée peut être aussi bien régressive, comme dans le modèle néolibéral, que progressiste comme dans les sociétés qui font de la société civile un partenaire de plein droit, à travers, entre autres, d'une valorisation de la démocratie sociale et participative. Sur ce point, une approche sociologique de la régulation exige de ne pas réduire les rapports sociaux au seul rapport salarial pour tenir compte, entre autres, des rapports de consommation et des rapports que les humains entretiennent entre eux à partir de la nature (Bélanger et Lévesque, 1991). Enfin, l'approche de la régulation propose une définition du modèle de développement qui permet d'intégrer l'ensemble des dimensions socio-économiques, soit un grand compromis ou un contrat social entre groupes sociaux quant aux grands enjeux sociétaux; un paradigme sociétal où l'on retrouve les valeurs qui circonscrivent les grands enjeux; un régime d'accumulation plus ou moins intensif; un mode de régulation qui, sous la gouverne de l'État, réunit de façon cohérente les diverses formes institutionnelles assurant la régulation de la production et de la consommation; une inscription dans la division internationale du travail entre les divers pays. Cette définition révèle la profondeur des changements qu'exigerait un modèle de développement durable, à commencer par un nouveau contrat social, puis un régime d'accumulation non productiviste et un mode de régulation, tenant compte des interdépendances entre le local et le mondial. Comme nous le verrons dans la section suivante, le paradigme sociétal en voie d'émergence semble de plus en plus ouvert au développement durable, définissant ainsi un nouvel espace de conflit (Beck, 2001).

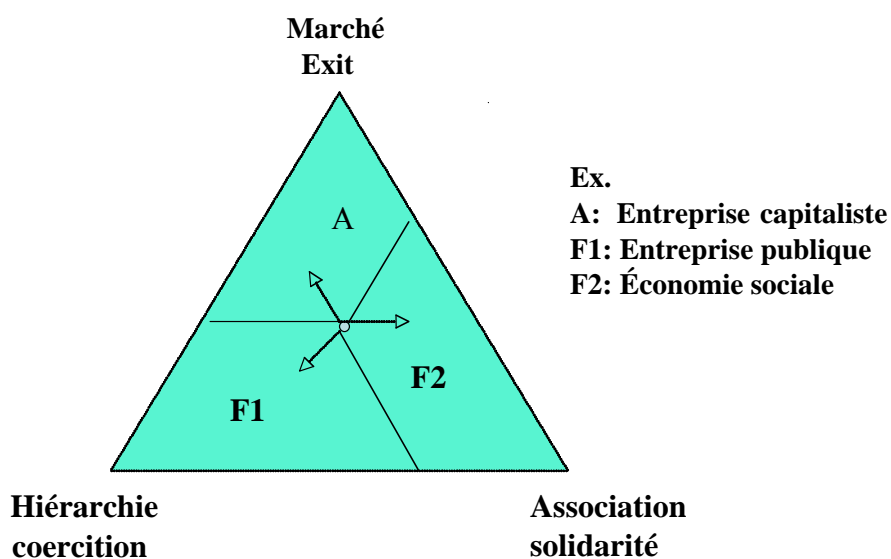
Conclusion

La nouvelle sociologie économique et la socio-économie établissent de manière convaincante que l'ensemble de l'économie, y compris l'entreprise capitaliste (voir le Schéma 1 : Économie plurielle présente inégalement dans toutes les formes d'entreprise), est sociale et plurielle. L'économie est sociale et plurielle par ses inputs qu'il s'agisse des subventions, de l'engagement des employés qui vont au-delà du contrat de travail, des biens collectifs et publics, du système social d'innovation, des collectivités locales qui apportent un capital social et des dotations institutionnelles et culturelles. Elle l'est aussi par outputs que sont non seulement les biens et services produits mais aussi les externalités, soit les emplois, le développement des collectivités, les apprentissages collectifs, le rapport à l'environnement, la qualité de vie, etc. De plus, la NSÉ ajoute que l'économie est aussi sociale et plurielle par le fait que le marché lui-même constitue une forme institutionnelle et une forme organisationnelle qui sont autant de constructions sociales. Enfin, la coordination des activités économiques et la circulation des biens font appel non seulement au marché et à la hiérarchie, mais aussi à des gouvernances basées sur de l'engagement social comme c'est le cas des associations, des réseaux, des alliances, des communautés et les collectivités les plus diverses. En somme, tant au plan des ressources mobilisées (ressources marchandes et non marchandes voire non monétaires comme c'est le cas du don et de la réciprocité) que des logiques d'action (diversités des mondes), des modalités de coordination et des modes de régulation, l'économie dans son ensemble (et donc y compris capitaliste) apparaît non seulement sociale mais aussi plurielle.

Alors si l'économie dans son ensemble est sociale et plurielle, pourquoi certaines pratiques et activités économiques sont-elles qualifiées d'économie sociale et solidaire? À quelques exceptions près, les entreprises capitalistes comme d'ailleurs la science économique néoclassique ne reconnaissent pas la dimension sociale et plurielle de l'économie. Comme tout est apparemment payé à sa juste valeur, on donne aux actionnaires (et à leur représentants) le monopole quasi exclusif des décisions et des résultats, appelés profits. Dès lors, les prix ne reflètent qu'une partie de la valeur de la production et une partie des coûts, de sorte que la comptabilité nationale est également faussée (Lipietz, 1993 : 26; Gadrey et Jany-Cadrice, 2003; Viveret, 2002). Sous cet angle, l'encastrement social de l'économie existe bien comme le montre Granovetter, mais cet encastrement est instrumentalisé au profit d'une économie foncièrement capitaliste et rivée sur le court terme, ce qui donne également raison à Polanyi. Enfin, la NSÉ montre assez explicitement comment l'économie, telle que considérée par les économistes néo-classiques, est une économie tronquée qui se limite au marchand, qui rend encore plus problématique les politiques ne misant que sur la redistribution étatique et sur l'aide internationale pour rétablir l'équilibre, *a fortiori* pour penser un développement durable. De même, la NSÉ remet en question une vision également tronquée du politique, qui s'en remet au politique institutionnalisé, pour prendre en considération également l'engagement citoyen et les initiatives socio-économiques de la société civile. Ce qui

n'est pas sans montrer encore plus les limites d'un néolibéralisme s'en remettant à l'autorégulation marchande.

SCHÉMA 1
Économie plurielle présente inégalement dans toutes les formes d'entreprises



Source : Boulding, 1970 cité par Paquet et alii, 2000

La reconnaissance de la dimension sociale et plurielle de l'économie telle que le réalise l'économie sociale et solidaire (au moins dans le meilleur des cas puisque ce potentiel n'est pas toujours actualisé) suppose un fonctionnement démocratique, non seulement une démocratie représentative et une démocratie participative mais aussi une démocratie délibérative transversale aux deux premières (Lévesque, 2003). En effet, le social et le durable (le soutenable) sont multidimensionnels de sorte que leur reconnaissance est toujours une construction sociale complexe et difficile, une construction susceptible de varier considérablement selon les périodes, les sociétés, les régions, les groupes considérés et les paradigmes sociaux prédominants. Si le bilan comptable des entreprises repose sur des normes relativement reconnues, une comptabilité socio-économique suppose une sorte d'entente entre les parties sur ce que l'on peut reconnaître à

un moment donné comme valeur sociale, y compris en termes économiques, sociaux et environnementaux comme le propose le développement durable. Même si elle ne peut être spontanément décrétée par l'État, cette reconnaissance est éminemment politique puisqu'un comportement socialement responsable se doit de veiller « à constituer des contre-pouvoirs, à laisser s'exprimer les attentes des diverses parties prenantes (...), à créer les conditions pour que les différentes logiques (plus ou moins antagonistes) puissent peser sur les choix fondamentaux, de manière à ce que le maximum de considérations économiques, sociales et environnementales soient prises en compte » (Capron, 2000 : 276). Même si le potentiel de l'économie sociale et plurielle n'est pas toujours pleinement actualisé, cette dernière fournit quelques principes et règles qui pourraient former un point de départ pour penser concrètement le développement durable et une économie socialement responsable. Cependant, le paradigme du développement durable nous semble exiger un saut qualitatif pour l'ensemble de l'économie puisque la prise en charge de l'environnement et de la qualité de vie, la reconnaissance du social, notamment de l'équité intra et inter générationnelle et des rapports plus équilibrés entre le Nord et le Sud suppose non seulement une transformation de l'ensemble du système de production et du système de consommation, mais aussi une démocratisation économique et la mise en place d'instances appropriées de régulation qui dépassent le seul niveau national.

2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les analyses du développement territorial, que proposent, d'une part, les géographes et les économistes hétérodoxes et, d'autre part, les politologues et les sociologues, se situent dans le prolongement de la sociologie économique et des analyses de l'économie sociale. Elles ouvrent sur le développement durable comme le terme de « développement territorial durable ». Dans cette perspective, nous montrerons également comment le paradigme du développement durable fournit un cadre susceptible de circonscrire les enjeux que suppose le plein épanouissement du développement territorial et de l'économie plurielle.

2.1. Développement territorial

Si les années 1980 ont été celles de la redécouverte du développement local, les années 1990 sont celles du développement territorial et de l'entrée en scène du territoire puis du développement durable. Bien que le territoire puisse convenir aussi bien pour le régional que pour le national, il est de plus en plus utilisé principalement pour désigner le local en référence aussi bien aux systèmes de production localisée qu'à la métropolisation dans la perspective de la globalisation (Booth et Jouve, 2005). « La centralité du territoire est un slogan qui se retrouve le plus souvent quand on parle du développement local » (Governa, 2007 : 149). Cela dit, le local et le global ne sont pas extérieurs l'un à l'autre puisqu'ils connaissent « une évolution croisée » (Pecqueur, 2000 : 11). Dès lors, ce qui nous importe, « c'est de comprendre comment l'économie globale s'enracine, de multiples manières, dans les structures territoriales-historiques, comment le global, en permanence, se nourrit du local en le transformant » (Veltz, 1996 : 11). Le local et le global seraient ainsi « le fruit d'une coproduction et d'une dialectique permanente faite d'hybridation, de métissage et d'emprunts croisés » (Guérin et Servet, 2005 : 94). Autrement dit, le local est « une composante du global et non une de ses sous-parties. Le global quant à lui n'est pas exogène, c'est-à-dire qu'il ne s'impose pas de l'extérieur à un local qui n'aurait d'autres choix que celui de s'adapter » (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005 : 14). En ce sens, ni le localisme, ni le globalisme ne seraient des solutions susceptibles de s'imposer. Cette « recomposition du local et du global » est de plus en plus désignée comme relevant d'un processus de globalisation (Gohorra-Gobin, 2000 : 239), ce qui n'est pas sans entraîner des territoires gagnants mais aussi des territoires perdants, en somme une certaine fragmentation des territoires (Benko et Lipietz, 1992). Mais que faut-il entendre par territoire?

► Les effets de la proximité géographique et organisationnelle

En cohérence avec la sociologie économique, l'économie de proximité et l'approche de la régulation⁴ fournissent les éléments pour définir le territoire sous l'angle du développement économique. Comme le territoire n'est pas « un simple espace délimité de ressources », mais un construit social et historique, on y retrouve d'abord un système d'acteurs, soit des acteurs individuels et collectifs (entreprises, associations, organisations, etc) qui sont réunis par divers types de proximités dans un environnement naturel, entre autres, pour des activités de production et de consommation (Benko, 2007 : 109; Gilly et Pecqueur, 1995 : 304; Klein et Fontan, 2004; Fontan et Klein, 2004). Ce système d'acteurs, dans la mesure où il est orienté vers le développement économique, est aussi un système d'action et de mobilisation de ressources qui permet de caractériser divers types de développement territorial.

Dans cette perspective, la proximité se présente comme « la première forme de mise en rapport des activités humaines » (Benko et Lipietz, 2000 : 16). Trois types de proximités sont identifiés : la proximité géographique, soit la présence physique sur un même territoire; la proximité organisationnelle, soit les modalités de coordination, les conventions d'identité et de participation, les apprentissages et l'accumulation de connaissances dans un domaine; la proximité institutionnelle, soit les modalités de régulation, réglementations, normes partagées) (Colletis, Gilly, Leroux et al., 1999). Ces trois formes de proximité fournissent les éléments pour caractériser trois types de développement territorial, le territoire d'agglomération (proximité géographique : accumulation et juxtaposition d'activités économiques), le territoire de spécialisation (proximité géographique et proximité organisationnelle : accumulation des connaissances dans un domaine particulier) et territoire de spécification qui (proximité géographique, proximité organisationnelle et proximité institutionnelle qui donne au territoire une capacité créatrice lui permettant de produire des ressources spécifiques et d'attacher en quelque sorte les entreprises au territoire) (Pecqueur, 2000 : 99; Dupuy, Gilly et Lung, 2007; Zimmermann, 2005). Dans le grand bouleversement postfordiste et de la globalisation, nous serions entrés dans un « « nouvel âge des territoires », (Gumuchian et Pecqueur (2007 : 17), « un paradigme nouveau du développement dit territorial » (Benko, 2007 : 105).

Le modèle fordiste était en quelque sorte a-spatial : la grande industrie était indifférente au territoire puisque le modèle de productivité reposait sur une concurrence fondée sur la baisse des coûts et des prix, sur une séparation des producteurs et des consommateurs, soit une production de

⁴ Nous avons traité dans la première partie de la théorie de la régulation, notamment les notions d'organisation et d'institution, de même que celle de modèle de développement, autant de notions très utiles pour l'étude du développement territorial. À l'exception de Lipietz, les régulationnistes ont centré leur recherche sur les modèles de production et sur les trajectoires nationales, accordant peu d'intérêt aux échelons infranational (Boyer et Saillard. 1995; Chanteau, du Tertre, Nieddu et Pecqueur, 2002).

masse sans grande préoccupation pour la qualité et la diversité. Il en résultait une division internationale du travail qui opposait un ensemble de pays formant un centre développé et un autre ensemble appartenant à une périphérie sous-développée (Courlet, 2007 : 34). Ainsi, « à un maillage territorial uniforme et exhaustif, succéderait une organisation partielle et ponctuelle (limitée dans l'espace, mais également dans le temps) du territoire, avec ses pleins (des lieux à projets multiples, donc chevauchement d'organisations territoriales) et ses vides (des espaces sans dynamique d'expression et de portage de projet)» (Moquay, 2005 : 99). Si le modèle d'une économie « contextualisée et territorialisée » tend à s'imposer maintenant, il faut bien voir que la globalisation encourage deux logiques inverses mais indissociées, celle de la délocalisation et des entreprises nomades conformément à une logique de firmes à la recherche d'avantages comparatifs et de ressources génériques (avantages triviaux tels les bas salaires ou les exemptions de taxe) et celle d'une économie de la connaissance et de la qualité ancrée dans le territoire à la recherche de ressources spécifiques (difficilement transférables tels l'atmosphère industriel et un niveau élevé de coopération) et d'avantages différenciatifs selon une logique de territoires (Pecqueur, 2007 : 270). En somme, les échanges se font désormais plutôt entre régions que selon le découpage par systèmes productifs nationaux de sorte que le territoire cesse d'être passif. Deux types d'offre territoriale coexistent : une offre concurrentielle d'avantages génériques mettant en concurrence le territoire sur le marché des sites; une offre spécifique de site visant à échapper à la concurrence par la combinaison de la proximité géographique et organisationnelle voire institutionnelle pour des innovations territorialisées et des actifs spécifiques au territoire considéré (Pecqueur, 2007 : 273).

Ces deux modèles productifs encastrés dont l'un repose sur des ressources génériques pour des avantages comparatifs et l'autre sur des avantages spécifiques pour des avantages différenciatifs sont constitués par des combinaisons différenciées de proximité géographique et organisationnelle de sorte qu'ils peuvent cohabiter et se maintenir mais dans des rapports au territoire fortement différenciés. La recherche d'avantages différenciatifs fondés sur des ressources spécifiques (en général non transférables) permet d'échapper à la concurrence par la production de produits spécifiques qui se distinguent nettement de ceux de la grande production de masse. Toutefois, à la différence de la recherche d'avantages comparatifs, les avantages différenciatifs « se construisent dans le processus d'amont d'élaboration de ressources non marchandes constitutives de la nature des territoires », d'où la notion d'ancrage territorial des firmes (Pecqueur, 2007 : 275; Zimmermann, 2005). Dans cette visée, « la firme est apte et a intérêt à tisser des liens avec d'autres acteurs, liens marchands et non marchands », à s'ancrer dans le territoire en dépassant la seule proximité géographique pour combiner proximité organisationnelle et proximité institutionnelle (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005 : 12). On peut l'observer pour la nouvelle économie, « l'économie la plus avancée [qui] fonctionne à l'extra-économique » et qui donne au territoire un rôle stratégique pour conquérir le monde (Veltz, 1996 : 11-12). Ainsi, au cœur des nouvelles configurations spatiales telle celle de la métropolisation, « le territoire entre désormais dans le jeu économique comme matrice d'organisation et d'interactions sociales, et non

plus, d'abord comme stock ou assemblage de ressources techniques » (Veltz, 1996 : 10). De même, sans mettre fin à la concurrence sur les marchés, les divers systèmes relevant de l'économie des territoires tels les districts industriels, les systèmes de production localisée, les systèmes régionaux d'innovation reposent en grande partie sur la coopération, la réciprocité et la confiance, en somme un ensemble de dimensions hors coûts et non spécifiquement marchandes. Dans de telles conditions relativement contrastées, « le territoire fabrique du social, le social fabrique du territoire, et l'un explique l'autre. Parler d'un territoire comme d'un système signifie que les éléments territoriaux dont il se compose ne se contentent pas de se juxtaposer : ils entrent en relation les uns avec les autres au point de se modifier réciproquement et parfois de fusionner partiellement » (Benko, 1007 : 111). Si, la forte présence de l'extra-économique permet d'ouvrir sur une économie plurielle voire une nouvelle économie mixte, il faut ajouter que le rôle des pouvoirs publics peut être également déterminant à cette fin.

► **Gouvernance territoriale et économie sociale**

Pour une approche politique intégrée du développement territorial, Itçaina, Palard et Ségas (2007) proposent la notion de « régime territorial ». Appliquée à une « communauté » territoriale, cette notion « permet de rendre compte de la conception des rapports sociaux et donc aussi des relations de pouvoir qui sont localement dominants; en termes de mode d'élaboration de l'accord local, de coalitions public-privé, de démocratie vs autocratie ou hiérarchie » (Itçaina et Palard, 2007 : 12). Elle reprend des éléments proches de la définition du territoire avancée par les économistes de la proximité et de la régulation, soit les acteurs, les organisations (relations interorganisationnelles, réseaux, conventions, confiance, capital social) les institutions (compromis sociaux et accords entre acteurs, règles et routines, épaisseur institutionnelle du système de régulation locale), sans oublier les représentations et la culture. Appliquée au développement territorial, le régime territorial permet « d'appréhender certaines des dimensions constitutives des nouvelles modalités de l'action publique territorialisée : la confiance entre acteurs, les modalités de la régulation systémique et la définition de problèmes publics » et même « d'articuler et de penser ensemble le territoire, les systèmes productifs et la culture » (Ibid : 13 et 15). À la suite des travaux d'Enjolras (2005) sur les régimes de gouvernance dans les services sociaux et de nos travaux sur le modèle québécois (Lévesque, 2002; Bernier, Bouchard, Lévesque, 2002), nous pouvons proposer une typologie de régimes territoriaux permettant de distinguer ceux qui reposent principalement sur la concurrence et le marché (régime concurrentiel), sur l'administration publique et le secteur public (régime public) ou encore sur le partenariat entre les acteurs privés, publics et de la société civile (régime partenarial). Ce dernier régime serait plus favorable à une économie plurielle que les deux autres.

En référence à la typologie du développement territorial proposé par les économistes de la proximité, on peut supposer que le développement territorial d'agglomération s'accommoderait

d'un régime territorial concurrentiel voire public et le développement territorial de spécialisation d'un régime public, alors que le développement territorial de spécification ne pourrait s'épanouir sans un régime territorial partenarial. Dans le cadre d'un développement territorial qui mise sur des ressources territoriales spécifiques et sur des « mécanismes lents de la compétitivité » telles les compétences, la connectivité, la solidarité et la civilité, la cohésion sociale, la qualité des relations et la confiance, « l'État et les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer dans ces processus » (Veltz, 1996 : 244). Toutefois, ce rôle nécessaire des pouvoirs publics ne saurait être assumé par une politique dirigiste et une gouvernance se caractérisant par une coordination hiérarchique et verticale appuyée par des experts plus ou moins coupés des forces vives de la société civile et des acteurs économiques ancrés dans le territoire. Il faut plutôt penser à un État facilitateur voire stratège qui favorise la mise en place de mécanismes territorialisés rendant possible le partenariat, la concertation et la participation des divers acteurs concernés (Côté, Lévesque, Morneau, 2007). Dans cette perspective, « les politiques de développement territorial ne donnent pas les solutions du problème mais définissent des cadres d'interprétation et des lieux de concertation » (De Maillard, 2000), cadres et lieux qui sont mobilisés par les acteurs locaux pour définir à la fois ce qui fait problème et la solution à apporter : les notions de territoire et de développement qui invitent à une approche transversale des problèmes sociaux, la logique de projet, le partenariat, la participation constituent alors autant de ressources cognitives fournies aux acteurs afin de construire l'action publique et ses finalités » (Ségas, 2005 : 343)

Cessant d'être subordonné exclusivement au national, le territoire local se retrouve entre globalité et localité, d'où une certaine émancipation des micros territoires qui participent à des réseaux d'échanges multiples, comme le suggèrent sans doute différemment la thèse du rescaling et celle des emboîtements ou de l'enchevêtrement (Brenner, 2004). Dans cette visée, la création de ressources spécifiques et la constitution d'un capital socio-territorial, qui favorisent la transversalité des diverses interventions, ne peuvent faire l'économie d'une gouvernance⁵ locale qui réunira l'ensemble des forces vives de la « communauté » territoriale pour éventuellement dégager un intérêt général conforme à ce périmètre de solidarité (Mounier et Thiry, 1997; Fontan, Klein et Tremblay, 2005; Fontan et Klein, 2004). Ainsi, comme forme d'action interactionniste et délibérative inscrite dans la durée, la gouvernance favorise « la production de connaissance dans et pour l'action » et génère « des situations d'apprentissage et de réassurance cognitive à des acteurs confrontés à des incertitudes multiples et insérés dans des systèmes d'interdépendance » (Pinson, 2006 : 85). Enfin, l'articulation d'une proximité géographique à une proximité organisationnelle et *a fortiori* institutionnelle suppose une gouvernance locale susceptible non seulement de définir des projets dans le sens de l'intérêt général mais aussi d'assurer la régulation et la résolution des

⁵ « La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité » (Le Galès, 2006 : 5-6).

conflits qui se manifesteront à coup sûr de cette réunion d'acteurs aux logiques plurielles. Il faut donc mettre en place des mécanismes appropriés qui rendent possible « la combinaison d'un entrelacs de proximités institutionnelles associant des acteurs clés de type différent, privés comme publics, ou de statut différent, parmi lesquels les acteurs du monde associatif et coopératif » (Colletis Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005 : 13). C'est à ce moment précis que se pose la question de la contribution spécifique de l'économie sociale et solidaire au développement territorial tel qu'il se présente dans le meilleur des cas.

Si la gouvernance locale s'impose comme nécessaire et indispensable, il n'en demeure pas moins qu'elle est plus difficile qu'auparavant alors qu'on ne parlait même pas de gouvernance. La situation locale actuelle est celle de « plus d'autonomie dans un environnement plus difficile et plus contraignant en termes d'interdépendance » (Le Galès, 2006 : 9). Parmi les difficultés que rencontre la gouvernance locale, relevons, entre autres, la mise en relation d'acteurs fort divers (privé, public, associations, universités, sociétés civiles) qui peuvent au départ n'avoir en commun que leur proximité géographique, l'arrimage de diverses échelles d'interventions plus ou moins cloisonnées, la coordination de logiques d'action fortement contrastées (marchande, hiérarchique et associative), la nécessaire hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires nécessaires pour une « économie plurielle » et ancrée territorialement, le besoin d'articulation de la démocratie représentative et des divers registres de participation relevant de la démocratie participative, sans oublier la question de l'évaluation et de l'imputabilité. En somme, le grand défi des politiques de développement territorial est de produire de la cohérence et de la transversalité en créant « un lien horizontal entre diverses catégories d'action publique verticales tels les secteurs (culture, logement, économie) ou les populations cibles (jeunes, chômeurs, handicapés) » (Ségas, 2005 : 344). Pour la plupart de ces défis, l'économie sociale est mieux outillée, au moins institutionnellement, que la plupart des autres acteurs socio-économiques engagés dans la gouvernance des territoires.

Dès le départ, il faut reconnaître que le rapport de l'économie sociale au territoire ne va pas toujours de soi puisque que la logique professionnelle ou sectorielle peut parfois primer sur la logique territoriale comme on peut l'observer pour certaines grandes coopératives et pour certaines petites coopératives de travail fondées plutôt sur l'appartenance professionnelle que territoriale (elles sont toujours localisées mais parfois faiblement territorialisées) (Demoustier, 2006 : 115; Parodi, 2005 : 32; Lévesque, 1999). De plus, les rapports au territoire sont relativement complexes puisque, d'une part, l'économie sociale et solidaire est le produit d'une dynamique locale voire communautaire et, d'autre part, elle contribue généralement à renforcer cette même dynamique, notamment les proximités organisationnelles et institutionnelles. Enfin, « la primauté de la référence territoriale dans la motivation entrepreneuriale contribue à brouiller les limites du champ de l'économie sociale et solidaire » (Itçaina, 2005 :218). Ainsi, dans les territoires à forte appartenance identitaire comme le pays basque et le Québec et dans certains territoires à la marge

(ex. le développement économique communautaire), plusieurs des initiatives de développement local, qui ne relèvent pas du champ de l'économie sociale tel que défini par les divers statuts juridiques, n'en participent pas moins en raison de la forte présence de la logique de réciprocité et de don qui y retrouve (Lévesque, 2007a; Fontan, Klein et Lévesque, 2005; Fontan, 1992).

Considérant que les économistes de la proximité n'ont généralement pas repéré la place spécifique de l'économie sociale dans les divers systèmes de production locale, Parodi (2005) n'hésite pas à établir une correspondance entre les principes et règles de l'économie sociale et solidaire et le projet du développement local. Ainsi, le système d'acteurs, la manière dont les acteurs locaux se connectent et se coordonnent, le système de projet qui vise l'intérêt collectif voire l'intérêt général, le système de procédures qui est fourni par le statut juridique, dans un cas, et par les structures juridiques de délégation des compétences, dans l'autre, favorisent des alliances entre économie sociale et développement local. De plus, l'économie sociale et solidaire met en valeur des principes propices à créer de la coopération, de la solidarité générationnelle et intergénérationnelle (propriété durable), de la cohésion et de la confiance, sans oublier l'éducation coopérative. En raison de sa forme organisationnelle ouverte à la participation des parties prenantes et de sa forme institutionnelle assurant une propriété collective fondée sur l'association de personnes, un fonctionnement démocratique, une répartition équitable des surplus, une finalité sociale, l'entreprise d'économie sociale réalise des apprentissages et favorise l'acquisition de compétences fort pertinentes pour s'inscrire dans les divers processus qu'exige une gouvernance locale. Ainsi, l'économie sociale et solidaire peut contribuer « à la redéfinition des modalités de régulation (Enjolras, 2005), au déploiement de nouvelles procédures en termes de réciprocité, coproduction, délibération, plus largement l'émergence d'un nouveau modèle de développement » (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005 : 18).

Le défi est cependant de taille. En effet, même si l'État se veut plus facilitateur et stratégique qu'auparavant, ses interventions demeurent encore trop cloisonnées et verticales alors que les gouvernances locales sont plutôt des poly-gouvernances que des gouvernances unifiées, tant elles demeurent partielles, limitées, éclatées et disjointes ne faisant souvent que reproduire « sous une forme territoriale, la spécialisation fonctionnelle propre aux segments politico-administratifs de l'État » (Eme, 2005 : 46). Mais, la dépendance de la société civile à l'égard de l'État doit être relativisée puisque les initiatives socio-économiques réussissent souvent à ordonner les régulations publiques de contrôle à partir de projets misant sur l'autonomie, l'intersectorialité voire la transversalité, des projets qui produisent de la cohérence. Ainsi, des rapprochements s'opèreraient entre les représentations de l'intérêt général proposées par les pouvoirs publics et celles de l'intérêt collectif construites par l'économie sociale et solidaire. À travers leurs pratiques, « les acteurs de l'économie sociale et solidaire redonnent cohérence pratique, mais aussi politique, aux cloisonnements verticaux et à la parcellisation territoriale des problèmes » (Ibid : 54). Dans la perspective de la gouvernance territoriale, l'économie sociale et solidaire réalise un double travail

au plan de la régulation : d'une part, elle négocie sa façon de faire et ses projets avec les pouvoirs publics (État central, instances régionales et locales) où l'on retrouve des contradictions, des incertitudes et des ambivalence; d'autre part, elle réalise un « travail propre » en construisant « une cohérence territorialisée spécifique par un travail politique du local sur lui-même » (Eme, 2005 : 45-46). Dans cette perspective, l'économie sociale et solidaire construit collectivement des besoins sociaux, mobilise des ressources locales, y compris financières, offre des services de proximité et crée des emplois avec le souci de l'insertion et de la professionnalisation (Demoustier, 2005). En somme, en ce qui concerne la gouvernance et même la régulation locale, l'économie sociale et solidaire fournit une source d'inspiration sans doute sous-exploitée non seulement pour l'ancrage territorial d'une activité économique non réduite aux seules ressources marchandes mais aussi pour la construction d'une économie plurielle à partir du territoire et d'une démocratie ouverte sur la participation citoyenne.

2.2. Le développement durable

Une économie du savoir et de service fait une place plus grande à la qualité des relations, à l'extraéconomique et à une économie plurielle. Il en est ainsi du développement territorial, notamment celui qui mise non seulement sur la proximité géographique mais aussi sur la proximité organisationnelle et la proximité institutionnelle, ce qui suppose généralement une gouvernance capable « d'agir localement et de penser globalement ». Toutefois, si cette double combinaison permet un meilleur arrimage entre l'économique et le social (et par suite une économie plurielle), elle ne satisfait pas nécessairement aux exigences du développement durable, notamment la dimension environnementale et les dimensions d'équité sociale et géographique qui y sont associées. Ainsi, le développement durable a été défini par la Commission Brundtland (1987), comme un processus de développement qui « permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988 : 10). Le concept de besoin est ainsi posé en liaison étroite avec celui de limites. De plus, le programme normatif qui en résulte suppose « une double solidarité, une solidarité horizontale à l'égard des plus démunis du moment et verticale entre les générations », ce qui implique « le traitement d'un ensemble de problèmes sociaux et écologiques qui se posent tant au plan national qu'international » (Maréchal, 2005 : 41). Dans cette visée, le développement et l'environnement sont inséparables : « l'environnement est le lieu où chacun de nous vit, le développement est ce que nous essayons de faire pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988: xxii). En somme, le développement durable se veut une approche intégrée de l'économie comme moyen et du social comme finalité et de l'équité comme préoccupation transversale alors que l'intégrité écologique représente une condition incontournable (Smouts, 2005 : 2; Gendron, 2005 : 23). Dans cette perspective, on comprendra

que le développement durable exige un saut qualitatif non seulement pour l'ensemble de l'économie mais aussi pour le développement territorial et l'économie sociale tels que généralement pratiqués.

► **Le paradigme du développement durable : deux interprétations**

Le développement durable peut désigner à la fois un outil analytique qui remet en question la façon classique de penser le développement et un projet politique qui pose la question des conditions nécessaires pour un autre développement (Smouts, 2005 : 7). Comme outil analytique, « le développement durable ne saurait donc être ramené au rang d'une notion susceptible de s'insérer sans problème dans le moule de l'économie dominante. Il s'agit bien au contraire d'une nouvelle façon de 'faire' de l'économie en tenant compte de ce qui est habituellement considéré comme extra-économique : le social et l'environnement et/ou hors de la portée temporelle des concepts standard de l'analyse néoclassique : les générations futures » (Maréchal, 2005 : 50). Comme projet politique, le caractère novateur du développement durable réside alors moins dans les problèmes sociaux identifiés (inégalités sociales et géographiques, risques liés au développement, dégradation de l'environnement, etc.) que dans la façon « radicalement différente » de les poser. Dans cette perspective, on peut avancer l'idée d'un nouveau paradigme sociétal en vertu duquel le développement durable s'impose comme un cadre référentiel légitime pour penser le présent et l'avenir des diverses sociétés, celles du Nord où le développement économique entraîne des dégâts dont les coûts sont de plus en plus élevés et celles du Sud où la dégradation de l'environnement et les inégalités forment souvent un couple malheureux voire infernal. En conséquence, c'est de plus en plus à partir du développement durable que les grandes questions et les grandes oppositions voire les grands conflits sociaux et sociétaux s'affirment (Juan, 2005 : 69 sq.).

Le paradigme du développement durable est une construction sociale et historique qui s'est élaborée progressivement sur une période d'au moins trois décennies⁶. Les premières expressions pour un développement soucieux de l'environnement remontent aux années 1960 avec les nouveaux mouvements sociaux, notamment les groupes écologiques, qui remettent en question le productivisme et la surconsommation au nom de la qualité de vie et de valeurs postmatérialistes (Deléage, 2004 : 164; Gohorra-Gobin, 2000 : 133). Ces idéaux et ces préoccupations sont également portés par des philosophes, des analystes sociaux et des écologistes tels André Gorz (1975), Ivan Illich (1973), Ernst F.Schumacher (1973) et Murray Bookin (1971). Deux

⁶ Pour un aperçu synthétique des origines de la notion de développement durable, voir Maréchal (2005 et 2005a). Cette dernière était implicitement présente chez plusieurs économistes hétérodoxes dont Perroux, Hirschman, Myrdal, Viner qui intégraient les dimensions qualitatives dans le développement. Pour une chronologie des principales dates concernant la question environnementale depuis 1972, voir J.-G. Vaillancourt, 1999 : 193-203.

événements constituent des repères au plan international: d'abord, le rapport Meadows⁷ (1972), *Halte à la croissance!* (*The Limits to growth*), qui questionne la croissance supposément illimitée lors d'une réunion du club de Rome, une organisation plus européenne qu'américaine; ensuite, la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972) qui s'est sera suivie « d'une série de rencontres portant sur le droit à une saine alimentation, à des logements salubres, à de l'eau potable, à la possibilité des parents de choisir le nombre de leurs enfants » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988 : préface). Pour ces débats, la contribution de l'économiste Ignacy Sachs, promoteur de l'écodéveloppement, a permis de penser un autre développement sans rompre pour autant avec la croissance, mais en s'efforçant « profiter des ressources potentielles du milieu » pour un autre rapport à l'environnement (Maréchal, 2005 : 38; 2005a : 130). Si le choc pétrolier de 1974 et la crise économique ont éclipsé pour un temps la question environnementale, cette dernière réapparaît dans les années 1980 avec la pollution globale que constituent par exemple l'amenuisement de la couche d'ozone et les pluies acides. Alors que les risques objectifs et subjectifs, qui deviennent de plus en plus nombreux et menaçants, sont produits par un développement économique appuyé par la science et la technologie (ex. le nucléaire et les OGM), certains analystes n'hésitent pas à avancer l'idée d'une « société de risque » (Beck, 1986, 2001). Comme les pouvoirs politiques n'agissent que sur les conséquences et non sur les causes, il s'opère une politisation de la société civile en vertu de laquelle les grandes entreprises privées sont questionnés sur leurs orientations et sur leurs activités. La tournée de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1984 à 1987, la publication du Rapport Brundtland et enfin la création du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988 contribueront grandement à la sensibilisation à la question environnementale. Enfin, avec la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, « le développement durable acquiert une célébrité planétaire » (Maréchal, 2005 : 41).

Aujourd'hui, le paradigme du développement « s'est plus ou moins imposé aux acteurs politiques et économiques dans les pays industrialisés » de même que dans les pays émergents (Smouts, 2005 : 3). S'y réfèrent aussi bien les administrations publiques, les consultants politiques, les entreprises et les associations. En somme, « partout dans le monde, le développement durable fait l'objet de programmes et de stratégies, il produit des innovations institutionnelles, bref, il oriente des comportements » (Ibid). En ce sens, il a cessé d'appartenir en propre aux écologistes puisque tous les acteurs socio-économiques doivent désormais prendre position à son égard (Gendron, 2005 : 225). Un ancien sous-ministre du développement durable du Québec, Harvey Mead, n'hésite pas à affirmer qu'il ne connaît « personne pour contester le bien fondé social des objectifs du développement durable tel que présentés par le rapport Brundtland » (Mead, 2005 : 70). Le développement durable enrichit « les questions classiques de l'action publique », notamment « les

⁷ Pour une analyse (critique) des bases scientifiques de ce rapport, voir Matarasso, 2007 et Blanchard, 2007).

effets globaux et les interactions à moyen et long terme » qui exigent une révision du cloisonnement sectoriel des enjeux (Lascoumes, 2005 : 96). Mais, comme ce paradigme donne à tous les acteurs sociaux la légitimité et même la capacité d'argumenter sur le sens des activités productives, il en résulte des points de vue et des prises de position opposées quant au développement lui-même, d'où la nécessité de tenir compte du pluralisme et de faire une place importante à la délibération (Ibid : 100). Autrement dit, même si l'on admet le bien-fondé du développement durable, les interprétations sur sa portée « restent pour le moins ouvertes », notamment en ce qui concerne les formes de solidarité (Laville, 2005 : 340)

Alors que le fordisme reposait sur le compromis salarial qui encadrait les principaux conflits sociétaux, le développement durable reposerait sur « un compromis au sujet de la nature, selon lequel sera établi un schéma particulier d'interaction entre les humains et les écosystèmes conforté par une représentation largement partagée de la nature » (Gendron, 2007 : 87). Les conflits que suscite le développement durable ne sont ceux ni du fordisme, ni du socialisme puisqu'ils concernent une autre matrice de développement, un développement qui permettrait l'amélioration de l'environnement et une plus grande équité sociale et géographique. Sous cet angle, « l'adversaire est multiple » voire difforme puisqu'« il existe [même] dans la tête de chacun d'entre nous » (Lipietz, 1993 : 10-11). Plus concrètement, deux grandes séries de conflits peuvent être identifiées : en premier lieu, les conflits sociaux qui traversent la plupart des sociétés, notamment quant à la façon de relever le défi du développement durable et à l'éminence de certains risques; en deuxième lieu, les conflits entre pays du Nord et pays du Sud quant aux façons les plus appropriées d'y répondre à l'échelle de la planète et d'y établir de nouveaux rapports de solidarité et d'échange.

Ainsi, au sein de la plupart des pays, les nouveaux mouvements sociaux économiques cherchent à définir le développement économique en fonction du social et de valeurs écologiques de sorte qu'ils sont amenés à faire pression sur les acteurs dominants de ce champ (Gendron, 2003). Plus précisément, les groupes écologistes mettent l'accent sur le gaspillage, sur la surconsommation dans les pays du Nord et sur les inégalités sociales alors que les dirigeants d'entreprise partageront plus facilement une vision plus restrictive du développement durable pour s'en prendre d'abord à la surpopulation des pays du Sud (Gendron, 2006). Autrement dit, en dépit d'un accord sur l'importance du développement durable, « le conflit entre les écologistes et les industriels ne s'est pas dissous pour autant; il s'est simplement déplacé au niveau de l'interprétation à donner à ce grand objectif général et la problématique environnementale qui en constitue un élément clef » (Gendron, 2005 : 253). De même, dans les grandes villes américaines, les minorités et les pauvres ont développé une conscience environnementale et formulé une demande de « justice environnementale » devant le fait qu'ils doivent supporter « de manière disproportionnée les effets néfastes de la dégradation de l'environnement naturel », en raison des pratiques des agences

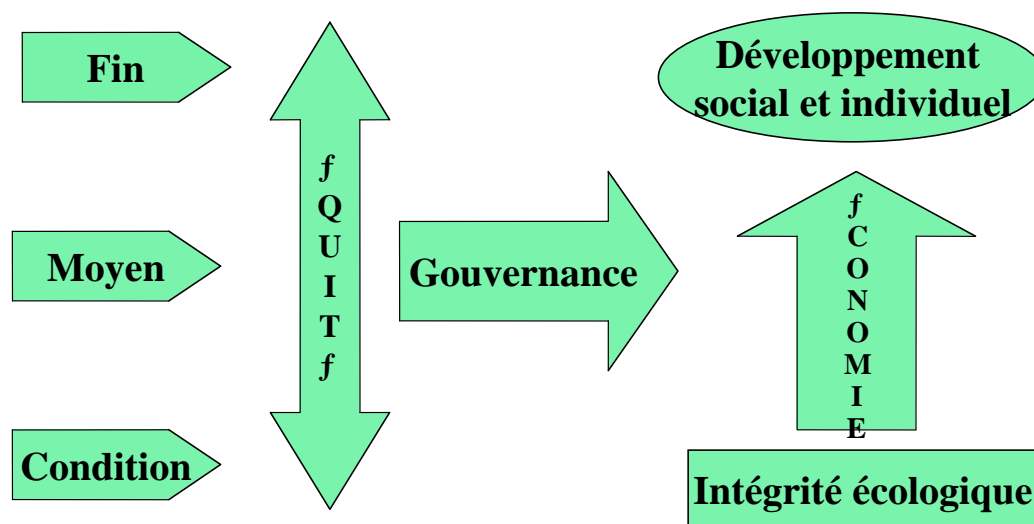
fédérales, de la localisation des équipements polluant dans leur quartier et du Nimby (not in my back yard) de la part des résidents des quartiers les plus aisés (Gohorra-Gobin, 2000 : 147).

La modernisation écologique dépasse le cadre national pour atteindre les rapports entre les pays du Nord et ceux du Sud⁸. En fait, la vraie question est de savoir si le Nord saura « remettre en cause son modèle de développement » (Lipietz, 1993 :102). Ainsi, l'approche de l'empreinte écologique⁹ montre que la généralisation du mode de production et de consommation des pays européens et nord-américains exigerait trois planètes pour y arriver (Boisvert, 2005; 165). Chose certaine, les conventions internationales sur l'environnement semblent avoir entraîné un « accroissement de la tension entre les pays riches et les pays pauvres », en raison notamment du fait que les sociétés développées se considèrent trop facilement « protégées devant la dégradation de notre monde et la misère de la majorité de ses habitants » (Deléage, 2005 : 84). Pour leur part, les pays pauvres se retrouvent devant le double défi que représente la pauvreté et la dégradation de l'environnement : d'une part, « l'exposition à la pollution et aux risques reproduit, et donc renforce, les inégalités individuelles et collectives de richesse », d'autre part, « la pauvreté empêche les êtres humains et les pays qui en sont victimes de s'équiper en dispositifs techniques moins agressifs à l'égard de l'environnement que ceux, plus anciens, dont ils disposent » (Maréchal, 2005a : 129). Dès lors, pour les populations les plus pauvres, notamment celles des pays du Sud, « le développement, c'est d'abord et avant tout l'amélioration de l'environnement » (Lipietz, 1993 : 97). En ce sens, « il est remarquable que l'instance du GIEC [Groupe intergouvernementale d'experts sur l'évolution du climat] ait renoué avec les termes d'un choix fondamental, relatif aux modes de développement (durable? de croissance?) et aux conceptions des rapports d'échange entre les diverses parties du globe, tout particulièrement entre le Nord et le Sud » (Dalmedico, 2007 : 128). Enfin, il faut reconnaître que ces conflits portent aussi sur les formes de solidarité entre groupes sociaux et entre pays pour relever le défi du développement durable.

⁸ Ces rapports sont complexes en raison de la grande diversité de situation des divers pays. Ainsi, pour la question climatique, qui oblige de tenir compte entre autres de la démographie, des ressources et du développement de chacun, Amy Daham Delmedico (2007 : 129-130), regroupe les 192 pays en sept familles : les pays pleins (forte densité démographique et faible croissance, soit l'Europe, sans la Russie, le Japon et la Nouvelle-Zélande), les pays vides (fortement industrialisés et faible densité démographique : les USA, le Canada et l'Australie), les pays en transition (Russie), un groupe de 77 pays + Chine qui peut être divisé en quatre courants : l'OPEP, les pays de l'AOSIS (États-îles de l'Océan indien, du Pacifique et du Bangladesh), les pays les moins développés (plusieurs pays d'Afrique et le Népal) et les pays émergents (Chine, Inde, Afrique du Sud et Brésil).

⁹ L'empreinte écologique (*Ecological Footprint*) peut être définie comme « la surface terrestre et aquatique biologiquement productive nécessaire à la production des ressources consommées et à l'assimilation des déchets produits par cette population, indépendamment de la localisation de cette surface. (Ree cité par Boisvert, 2005 : 172). Même, si cette approche connaît un grand succès, elle ne s'appuie pas sur des bases scientifiques solides.

SCHÉMA 2
Définition tripolaire hiérarchique du développement durable



Source : Gendron, 2005

Lorsqu'on se penche sur les façons concrètes de satisfaire les exigences du développement durable, les analyses comme d'ailleurs les prises de positions donnent lieu à au moins deux interprétations ou discours, une version forte pour laquelle le développement durable a un contenu spécifique (substantif) et une version faible pour laquelle le développement durable est d'abord un contenant, un media sans contenu spécifique (procédural). Pour le discours fort, le contenu spécifique est donné par la Conférence de Rio de 1992) et l'Agenda 21. Les principes seraient clairs : priorité aux générations futures, à l'intégration des trois dimensions que sont l'économie (comme moyen), le social (comme finalité) et l'environnemental (comme condition) (voir le Schéma 1 : définition tripolaire hiérarchisée du développement durable). Les principes sont hiérarchisés puisque la préférence est accordée au long terme sur le court terme, aux générations futures sur les présentes, au global sur le local, « mais aussi aux besoins fondamentaux non satisfaits, aux populations et aux régions les plus vulnérables et exposés aux inégalités, aux biens communs et aux capitaux les plus critiques (comme l'est par exemple, le climat) » (Theys, 2005 : 109). Dans cette perspective, le développement durable ne se réduit pas à l'intégration de l'environnement dans des politiques sectorielles, il suppose la transversalité, notamment en ce qui concerne l'équité et l'intégrité écologique comme conditions (voir le site de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable : www.ceh.uqam.ca).

Du point de vue de la soutenabilité forte qui repose sur une définition plutôt substantive que formelle de l'économie, le capital naturel et le capital technique ne sont peu ou pas substituables de sorte que la gestion de la nature ne doit pas être laissée à la seule logique du marché. D'où l'idée d'un « capital naturel critique » pour « identifier au sein du capital naturel, les éléments dont la destruction engendrerait des dommages irréparables à grande échelle et ne pourrait être palliée par aucun progrès technique » (Maréchal, 2005 : 44). Cette idée d'un capital critique convient également au capital humain et au capital social qui doivent être « gérés selon des critères spécifiques, propres à leurs modes de fonctionnement et de reproduction respectifs ». En raison de « la double obligation dont elle est porteuse, d'une part, de justice intragénérationnelle et intergénérationnelle et, d'autre part, de prise en compte de la finitude du fonds terrestre, la notion de développement durable contribue à réintroduire le souci éthique, autrement dit la question du sens, au sein de l'analyse économique. » (Ibid : 45). En ce sens le développement durable suppose un élargissement de la solidarité horizontale et une insistance sur la solidarité verticale à travers la double solidarité démocratique, solidarité à travers l'État providence et solidarité à travers les associations. Dans cette visée, les nouveaux mouvements sociaux peuvent s'approprier l'activité économique en opposant à la seule efficacité économique, « une économie enrichie de dimensions sociale et politique sous-tendues par une réarticulation conceptuelle fondamentale entre l'économique, le politique et le social » (Gendron, 2001 : 67-68). Cette version forte replace l'économie comme moyen « destiné à atteindre des finalités de justice sociale et de soutenabilité écologique dont la teneur résulte d'une délibération politique » (Laville, 2005 : 336). Dès lors, on ne peut plus s'en remettre exclusivement à la rentabilité financière mais on doit faire appel à

d'autres critères telles la durabilité, la qualité de vie, la réciprocité, la création d'emploi, etc. Autrement dit, « un développement durable, dans la version de soutenabilité forte, n'est donc traduisible en avancées constatables que par le biais de la confortation des sphères non marchandes et non monétaires articulées à des marchés régulés » (Ibid: 337). Comme on l'entrevoit, la version forte du développement durable tend à élargir le champ de l'extra-économique, de l'économie plurielle et même de l'économie mixte.

Du point de vue de la durabilité faible qui repose sur une définition formelle plutôt que substantive de l'économie, le capital naturel telles les ressources naturelles et le capital technique sont substituables - « la disparition d'une partie du premier peut être assez aisément compensée par un accroissement du volume du second » -, le mécanisme du marché permet d'y pouvoir de sorte qu'il existerait « un rythme optimal de destruction de la nature » (Maréchal, 2005 : 44). Autrement dit, la dégradation de l'environnement est acceptable dans la mesure où il y a substitution des diverses formes de capital ou encore qu'il est possible de réaliser des investissements compensatoires (Smouts, 2005 : 9). Ainsi, selon cette approche, les problèmes sociaux et écologiques, qui constituent des externalités négatives, peuvent être internalisés par leur équivalent monétaire lorsqu'il est possible de le fixer. La combinaison du mécanisme du marché et de l'autorégulation des entreprises permettrait à l'économie de répondre aux exigences de la soutenabilité ainsi entendue. Ce faisant, « l'économie néo-libérale ne peut donc s'approprier le développement durable qu'en le mutilant et en le dénaturant », notamment en réduisant les trois sphères que sont le social, l'environnement et l'économie à cette dernière sphère entendue exclusivement comme sphère marchande (Passet, 2005 : 421). En raison de leur mode de propriété et du fait qu'elles obéissent à plusieurs principes économiques, les entreprises publiques et d'économie sociale sont alors considérées comme jouissant de privilèges indus. Elles devraient donc s'aligner sur le marché ou tout au moins réduire leurs activités de services publics aux plus défavorisés et les associations à l'action caritative (Laville, 2005: 334). De plus, cette version du développement durable tend à promouvoir une solidarité philanthropique qui part de l'entreprise plutôt que de la société (une solidarité sans réciprocité qui fait en sorte que la personne aidée est redevable au donateur sans possibilité d'effacer la dette) au détriment des deux autres formes de solidarité démocratique qui repose sur l'égalité de droit et la réciprocité. En somme, cette approche du développement tend à restreindre le champ de l'extra-économique, celui de l'économie plurielle de même que celui de l'économie mixte.

Sous l'angle des réalisations, l'évaluation comparative de ces deux versions du développement durable semble plus favorable à la version faible, en dépit de notre préférence pour la version forte plus ouverte à économie plurielle. En effet, lorsqu'on passe de la vision aux réalisations, force est de reconnaître que les enjeux sont plus élevés pour la version forte et qu'en conséquence les réalisations correspondent souvent davantage aux propositions de la version faible. Sous cet angle, on peut dire que la soutenabilité forte est « une innovation majeure, mais une innovation sous-

exploitée » comme le manifeste l'inexistence d'une régulation adéquate an plan international comme au plan national ainsi que l'impuissance à « transformer en profondeur et de manière pérenne l'action politique » (Theys, 2005 : 108 et 113). De même, les dimensions économique, sociale et écologique sont plus souvent juxtaposées qu'articulées aussi bien dans l'action politique que dans l'activité économique, sans oublier le peu de référence à la question des inégalités écologiques. En somme, « les références au développement durable paraissent-elles souvent aller d'une grande idée à de petites manœuvres et se présenter comme un contenant sans grande consistance et à faible capacité performative malgré la prégnance des discours » (Lascoumes, 2005 : 107). En ce sens, la version faible de la soutenabilité est « plus qu'une promesse d'innovations importantes » puisqu'elle a « été source d'innovations indirectes multiples » et qu'elle « a déplacé certaines frontières, ouvert des opportunités nouvelles qui sont loin, globalement, d'être négligeables » (Theys, 2005 : 110). En témoigne le fait d'avoir rendu légitime la prise en compte de l'environnement et des risques qui lui sont associés, d'avoir éveillé les économistes à la question environnementale et même d'avoir permis l'élaboration d'un langage commun, d'avoir contribué d'une certaine façon à la modernisation de l'État et à sa transformation dans le sens d'un État régulateur, d'avoir favorisé la mise en place de nouvelles formes de gouvernance faisant appel à la délibération et d'avoir donné plus de perspective et d'amplitude aux pratiques d'aménagement du territoire.

► **Développement local et économie sociale : un développement durable?**

Si l'économie sociale et le développement territorial entendu comme développement local reposent sur l'économie plurielle, sans doute différemment, la question de leur participation respective au développement durable ne saurait être occultée, notamment dans la perspective d'un développement territorial durable. De fait, il existe de nombreuses convergences entre le développement durable et le développement territorial comme l'explique Christiane Gagnon (2005 : 211 sq). En premier lieu, comme le développement durable dans sa version forte, le développement territorial et l'économie sociale sont à la fois plus ouverts à l'économie plurielle en rupture avec l'approche néoclassique de l'économie, y compris le paradigme dominant du développement. En deuxième lieu, on retrouve de part et d'autres une grande préoccupation pour la transformation de l'économie, ce qui entraîne souvent des approches explicatives qui n'hésitent pas à adopter des perspectives normatives. En troisième lieu, le partenariat, la participation des citoyens, la gouvernance ouverte aux parties prenantes, la démocratie participative et la transversalité comme préoccupation sont considérés comme nécessaires voire incontournables aussi bien pour le développement territorial que pour le développement durable. Enfin, l'équité, la qualité de vie, le capital social et l'attention apportée aux inégalités entrent dans le cadrage que réalisent aussi bien le développement territorial et l'économie sociale que le développement durable.

Par ailleurs, en dépit de convergences certaines, toutes les dimensions du développement durable ne sont pas nécessairement prises en compte par le développement local et par l'économie sociale, notamment la question environnementale. En premier lieu, les différences, même celles qui se réduisent à une question d'intensité, ne sont pas négligeables pour autant si l'on pense à la solidarité avec les générations futures et la prise en charge du long terme. En deuxième lieu, le développement territorial met l'accent « sur les communautés et collectivités territoriales comme acteur central du développement » alors que le développement durable s'est donné des visées « plus politiques que territoriales, plus internationales que locales » (Gagnon, 2005 : 212). En troisième lieu, la prise en charge de l'environnement est beaucoup plus explicite et surtout plus centrale dans le développement durable que dans le développement territorial et dans l'économie sociale. En quatrième, le niveau d'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales de même que la nécessaire transformation des modes de production et de consommation dépassent nettement les approches de développement territorial. Enfin, les objectifs du programme d'action du développement durable sont beaucoup plus précis et exigeants et les outils proposés plus complexes. Ainsi, le Rapport Brundtland prévoyait déjà six grands objectifs : favoriser la croissance et en modifier la qualité, maîtriser la démographie, préserver et mettre en valeur des ressources naturelles, réorienter des techniques et la gestion des risques, intégrer des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décision, satisfaire les besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau et la salubrité (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988 : 58). Le programme d'Action 21 (agenda 21), élaboré suite au Sommet de la terre de Rio de Janeiro de 1992, regroupe une trentaine d'objectifs sous trois grandes thématiques : les dimensions sociales et économiques, la conservation et la gestion des ressources aux fins du développement et enfin le renforcement du rôle des principaux groupes concernés, sans oublier les moyens d'action comprenant, entre autres, la sensibilisation et l'éducation du public¹⁰. En somme, un développement territorial qui se veut durable au sens du développement durable se doit de réaliser un saut qualitatif tant au plan du contenu que de la démarche.

La pertinence des collectivités locales pour le développement durable s'impose si l'on considère que plusieurs domaines décisifs pour l'environnement et la qualité de vie en relèvent qu'il s'agisse du transport, du logement, la gestion des déchets et le recyclage, de l'urbanisme et de l'aménagement, sans oublier la mixité sociale et la participation citoyenne. De plus, on estime qu'environ «les deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, provenant de l'habitat et du transport, relèvent de secteurs où les collectivités peuvent intervenir » (Moussel, 2007 : 135). En ce sens, le « souci de l'environnement peut aussi être interprété comme un moyen de renforcer le local à l'heure de la mondialisation » (Gohorra-Gobin, 2000 : 147). Mais la complexité de la mise

¹⁰ Voir Action 21 de la Division du développement durable du Département de l'économie et des affaires sociales de l'ONU : <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>. Pour une définition de l'Agenda 21 local, sa pertinence, plan d'action, etc. Voir Christiane Gagnon : http://www.a21.qc.ca/9569_fr.html. Également Gagnon et Arth (2007).

en action du développement durable tel qu'il apparaît dans l'Agenda 21 local peut constituer un frein à sa large diffusion. À l'échelle du monde on ne compte qu'environ 6 400 expériences qui s'inscrivent dans l'Agenda 21 local, pour 113 pays, selon le rapport de 2001 conduit sous la direction de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) (voir <http://www.iclei.org/iclei.htm>). L'Agenda 21 à l'échelle locale représente donc un mouvement important, mais cela ne correspond qu'à environ 56 projets par pays ayant fourni de l'information. De plus, des évaluations plus partielles suggèrent que cette diffusion se fait très inégalement selon les pays et même à l'intérieur d'un pays.

Ainsi, en Europe, l'adoption d'agenda 21 à l'échelle locale s'est faite rapidement et plus largement en Europe du Nord, au Pays-Bas et en Allemagne alors que dans des pays comme la France¹¹ qui accuse un retard puisqu'on n'y retrouve que 216 agendas 21, soit 16 régions, 29 départements, 61 intercommunalités, 106 villes et 4 parcs naturels (Charlot, 2007 :9). Dans son bilan à l'échelle de l'Europe, Cyria Emilanoff (2007 : 131-132) relève que les territoires se sont appropriés les Agendas 21 selon trois cas de figure. Un premier comme outil pédagogique pour sensibiliser les acteurs locaux que sont les citoyens, les associations, les entreprises et ainsi revitaliser le débat démocratique sur cette question, comme ce fut le cas dans les villes italiennes dans les années 1990. Un deuxième cas de figure, celui d'une pédagogie par l'action comme c'est le cas des villes allemandes qui partent de projets concrets telles la mise en place de pistes cyclables et la création de jardins en milieu urbain. Un troisième cas de figure, celui d'une stratégie globale de développement durable comme ce fut le cas en Suède où l'adoption de l'Agenda 21 a été rendue obligatoire par le gouvernement. Dans ce dernier cas, le support politique et les moyens financiers ont favorisé une large diffusion, mais cela s'est accompagné d'une professionnalisation des acteurs et d'une dilution du débat public. Au moins deux leçons peuvent apparemment en être tirées : en premier lieu, beaucoup d'initiatives relevant d'Agenda 21 qui se voulaient très révolutionnaires dans le texte se sont dégonflés dans la pratique »; en deuxième lieu, si le support des pouvoirs publics est nécessaire, l'engagement des divers acteurs sociaux locaux est par ailleurs tout aussi important (ibid : 132).

Aux États-Unis, les initiatives relevant du développement durable sont plus nombreuses dans les régions du Sud-est, du Sud-Ouest et du nord-Ouest que celle du centre sud. Elles sont fortement contrastées puisqu'elles dépendent pour une bonne part de conditions régionales et locales. Selon Jacques Chevalier (2005 : 217), elles peuvent être regroupées autour de trois types d'initiatives principalement urbaines, soit celles du *Smart Growth*, du *Livability* et du *Sustainability*. Entre ces trois types, il existe « d'incontestables recoupements, voire des parfaites superpositions, mais aussi des différences ». Les *Smart Growth Initiatives*, qui sont soutenues par des organismes fédéraux, des organisations professionnelles, des institutions privées de recherche et des réseaux associatifs,

¹¹ Ce qui est peu si l'on considère que la France compte 36 000 communes. Voir également le portail qui les recense (www.agenda21france.org).

visent une « croissance intelligente », soit de rendre compatibles prospérité économique et qualité de vie urbaine, ce qui suppose de corriger les distorsions spatiales au plan de la croissance et de la démographie et de mettre de l'avant une croissance respectueuse de l'environnement et attentive au patrimoine urbanistique et architectural, à partir notamment de la planification et du zonage. Les initiatives de *Livability*, qui ont été soutenues par l'administration Clinton-Gore à la fin des années 1990, cherchent à corriger les dysfonctionnements sociaux et à améliorer le bien-être de la population, notamment la perception de la communauté (d'où des initiatives à l'échelon local et infra-local). La qualité de vie y est définie¹² par « des critères de sécurité personnelle ou collective, de santé, des conditions environnementales locales (bruit, qualité de l'air et de l'eau, propreté), d'intensité des interactions sociales (voisinage, respect, identité collective, fierté d'appartenance), d'opportunités en matière récréatives et de distraction, d'esthétique des paysages (patrimoines) et de spécificité culturelles » (Chevalier, 2005 : 220). Enfin, l'idée de *Sustainability*, qui trouve son origine dans les universités et les milieux de la recherche et qui fut appliquée d'abord à des contextes non urbains, est maintenant en filiation directe avec la politique onusienne et la Conférence de Rio de Janeiro. Les initiatives qui s'y rattachent visent à corriger les impacts négatifs des sociétés sur l'environnement et à promouvoir les bonnes pratiques environnementales individuelles et collectives. À cette fin, elles adoptent comme outil l'agenda 21 local et les indicateurs du développement durable. En 1997, on comptait 22 gouvernements locaux, municipalités pour la plupart, qui avaient adopté un Agenda 21 (appelés Community 21), mais en 2002 leur nombre atteignait 90 révélant ainsi une multiplication de ces initiatives, notamment dans les plus grandes villes telles celles de Los Angeles, Chicago et San Diego (Chevalier, 2005 : 224-225).

« Selon les spécialistes américains et européens, le Canada et particulièrement le Québec ont accusé un retard considérable en matière de développement durable », rapporte une des spécialistes québécoises en la matière, Christiane Gagnon (2005 : 205). Relevons que l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI), qui aide les municipalités désireuses de son doter d'un Agenda 21, a son siège social à Toronto. Au Québec, on y retrouve depuis de nombreuses années des Conseils régionaux de l'environnement dans toutes les régions et de plus en plus d'outils comme le Fonds d'action québécois pour le développement durable créé en 2000 et des fonds de financement du développement durable. Cela dit, ce n'est que tout récemment, soit en le 19 avril 2006, que le gouvernement du Québec a adopté une politique cadre du développement durable. La Ville de Montréal a adopté son premier plan stratégique de développement durable en avril 2005 qui comprend quatre orientations prioritaires : améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre, assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, pratiquer une gestion responsable des ressources et adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces. Dans le cadre de ce plan, on retrouve le projet

¹² Voir : Victoria Transport Policy Institute, TDM Encyclopedia, Community Livability (<http://www.vtpi.org/tdm/tdm97.htm>)

Quartier 21 qui sous la direction de la santé publique de Montréal vise à mettre en œuvre localement les orientations du Plan (ex. utilisation du vélo, réduction des îlots de chaleurs), expérimenter des pratiques novatrices et mobiliser la communauté locale. Enfin, à l'extérieur de la métropole montréalaise, trois plans d'action d'agenda 21 ont été adoptés en 2007 et au moins quatre autres sont en démarrage (Gagnon et Arth, 2007)¹³.

Comme le révèlent les cas européens et américains, le développement territorial durable se pose de plus en plus à partir des villes ce qui ne saurait nous surprendre puisqu'elles « sont aux commandes des modes de production et de consommation, elles sont aussi à leur insu la principale source de problèmes écologiques, qu'elles les subissent ou les fasse subir. » Emelianoff, 2005 : 205). La question urbaine du développement durable « déborde largement celle de l'urbanisme durable » puisque l'évolution des villes entraîne des conséquences déterminantes sur la biosphère. Cyria Emilianoff identifie plusieurs décadres urbanistiques que suppose la perspective du développement durable. Un premier recadrage spatio-temporel en vertu duquel la ville se donne la terre comme horizon et cadre de vie, notamment en ce qui concerne la mobilité, l'approvisionnement énergétique et le choix des matériaux pour la construction des infrastructures et du logement. Un deuxième recadrage qui remet en question l'urbanisme moderne, notamment son fonctionnalisme, sa spécialisation de l'espace, sa sectorialisation de l'action publique, son mode d'aménagement de l'espace (ex. l'étalement urbain) en s'inspirant de la Charte d'Aalborg, texte rédigé lors de la première conférence européenne sur les villes durables. Un troisième recadrage qui se préoccupe de l'inscription des hommes et des femmes dans le milieu urbain, inscription qui doit tenir compte non seulement des activités sociales mais aussi des milieux de vie conformément aux aspirations des habitants. Sous cet angle, la réhabilitation écologique de l'habitat social ne représenterait pour le moment qu'un chantier entrouvert, mais un chantier dont les expérimentations et les initiatives se situent au cœur de l'approche territoriale du développement durable.

L'économie sociale et solidaire présente également plusieurs convergences avec le développement durable, notamment une préoccupation de faire de l'économie un moyen au service d'une finalité sociale, une gouvernance souvent ouverte aux parties prenantes, une forme de propriété et de partage des surplus favorable à la pérennisation de l'entreprise, un ancrage généralement fort dans les collectivités locales, des formes de solidarité horizontale, une capacité à dégager l'intérêt collectif voire l'intérêt général (Gendron, 2004). Cela dit, l'inscription de l'économie sociale et solidaire dans le développement durable selon sa version forte suppose également un saut qualitatif, notamment en ce qui concerne la question écologique et environnementale. Pour les entreprises d'économie sociale, cet engagement se fait souvent à partir de la responsabilité sociale

¹³ Dans le premier cas, il s'agit des municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Félicien et Sorel-Tracy alors que les projets sont ceux d'Estran-21, Lavaltrie, de la MRC des Sources et de l'Université Sherbrooke.

des entreprises¹⁴ (RSE), d'autant plus que cette dernière « apparaît aujourd'hui comme la traduction microéconomique la plus visible du développement durable » (Sainteny, 2005 : 202). En effet, au plan de la gestion, la RSE suppose maintenant la triple reddition de compte (économique, sociale et environnementale) et la participation citoyenne (Pasquero, 2005 : 118 sq; Turcotte et Salmon, 2005). Conformément à l'approche du développement durable, l'entreprise est ainsi évaluée sous l'angle des externalités sociales et environnementales, de sa contribution à la qualité de vie, à la conservation et à la minimisation des risques (Gendron, 2007a). Enfin, de plus en plus d'entreprises capitalistes et même des PME ont compris que les coûts de la responsabilité sociale peuvent être inférieurs à ceux de l'irresponsabilité. Ainsi, la RSE représente souvent de nouveaux marchés et une image corporative plus attrayante, ce qui n'est pas négligeable à un moment où les consommateurs deviennent plus attentifs à la question de responsabilité sociale. En raison de leurs formes institutionnelles faisant de l'économie un moyen pour des finalités sociales, les entreprises de l'économie sociale se sont d'abord senties moins concernées par la RSE, oubliant que cette dernière pouvait les inviter à des engagements nouveaux, notamment celui de l'intégrité écologique.

Comme pour le développement territorial à partir de l'agenda 21 local, la complexité des dispositifs d'évaluation de la RSE peut constituer un frein à sa diffusion et à sa mise en pratique. Cette complexité ressort de la plupart des démarches de RSE et des principes qui doivent les guider. Ainsi, le Global Compact comprend « dix principes dits universels tirés des trois déclarations fondamentales de l'ONU sur les droits humains, les droits des travailleurs, et la protection de l'environnement, et de la convention internationale de l'ONU sur la lutte à la corruption » (Pasquero, 2005 : 127). Cette complexité apparaît encore davantage lorsqu'on prend en considération les indicateurs proposés. Ainsi, dans le cas du Global Reporting Initiative lancé en 1997 par le CERES, une ONG américaine, et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la dimension économique comprend neuf indicateurs regroupés sous les thèmes de la performance économique, la présence du marché et les impacts économiques indirects; la dimension environnementale comprend trente indicateurs regroupés sous les thèmes des matériaux, de l'énergie, de l'eau, de la biodiversité, des émissions et déchets, des produits et services, les transports et les dépenses environnementales totales pour chacun des types; la dimension sociale regroupe quarante indicateurs sous quatre thématiques: performance sociale concernant les pratiques et le travail décent, la performance sociale concernant les droits humains, la performance sociale concernant la société, la performance sociale concernant la responsabilité des produits¹⁵. Le GRI, qui propose une grille pour l'évaluation de la RSE, et le Global Compact qui fournit les valeurs et principes du développement durable, sont d'autant plus complémentaires qu'ils s'inspirent des mêmes conventions internationales.

¹⁴ Sur la responsabilité sociale et de l'éthique, voir entre autres Salmon (2007), Turcotte et Salmon (2005) et Gendron (2006). Voir également le site de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable : <http://www.crsdd.uqam.ca>, sans oublier son bulletin, *Oeconomia Humana* : <http://www.crsdd.uqam.ca/publication/?page=bulletinOH>

¹⁵ Voir www.Globalreporting.org/GRIPortal/GRICcontrols/G3Online/.

Certaines entreprises d'économie sociale notamment dans le domaine financier se sont engagées dans une démarche de RSE. Dans le rapport qu'elles ont produit en 2005, les banques coopératives européennes expliquent qu'elles s'inscrivent au cœur de la RSE en raison de leur identité et leur activité, leur gouvernance démocratique, leur contribution au développement durable au niveau local, leur investissement socialement responsable et la finance écologique, leur participation à la microfinance, la réinsertion sociale et la coopération, enfin par la citoyenneté responsable, les œuvres caritatives et le parrainage (European Association of Co-operative Banks, 2005). Ainsi, les similitudes entre la banque coopérative et la RSE telle qu'entendue par le Global Compact est bien démontrée au plan des valeurs et des principes. La plupart des banques coopératives auraient mis sur pied des comités de RSE pour définir et contrôler « les conditions d'une activité socialement responsable, tant en interne qu'à destination de leurs sociétaires » (EACB, 2005 : 6). Si la majorité des banques coopératives réalisent des rapports de RSE, seulement certains réseaux utilisent la méthode du GRI.

Dans une étude universitaire récente portant sur le renouveau coopératif et le développement durable, C. Gijssels, P. Develtere et P. Raymaekers (2007) montrent que le renouveau coopératif, qui mise sur l'implication des membres et le renouveau d'une offre de produits, se fait le plus souvent en liaison avec l'approche du développement durable. Cette dernière constitue un défi nouveau au moins sous deux aspects, soit les défis éthiques et écologiques qui se sont ajoutés au défi socioéconomique que représente la mondialisation. Même si la gouvernance des coopératives relève d'un fonctionnement démocratique, ce n'est que récemment qu'un septième principe coopératif, la préoccupation pour la communauté, a été ajouté par l'ACI au Congrès de Manchester en 1995 (www.ica.coop). La recherche belge/flamande a porté sur les réformes réalisées dans cinq groupes financiers de quatre pays européens (le Groupe Arco et Cera pour la Belgique, la Co-operative Group pour le Royaume-Uni, le Crédit coopératif pour la France et la Rabobank pour les Pays-Bas) qui « se sont fixé pour objectif de faire du développement durable » tel que défini dans le rapport Brundtland, soit concrètement « de contribuer à réaliser à la fois croissance économique, progrès social et équilibre écologique, dans leur pays d'origine, mais aussi ailleurs et tout spécialement dans les régions du monde qui sont en retard de développement » (Ibid : 51). Considérant que les coopératives donnent une couleur spécifique à la responsabilité sociale, les chercheurs belges suggèrent de parler de « Co-operative Social Responsibility » (CSR) plutôt que de RSE (Develtere, Meireman et Raymaekers, 2005). Quoiqu'il en soit, la CSR entraîne un élargissement des bonnes pratiques qui touchent les activités commerciales, la participation des parties prenantes, les rapports avec les pays du sud, sans oublier l'inscription dans de nouveaux réseaux, ceux du développement durable. Autrement dit, les coopératives ne sauraient s'inscrire dans une démarche de développement durable sans en faire la promotion et sans s'engager dans les réseaux qui le font déjà.

Au Québec, le FondAction pour la coopération et l'emploi (CSN) (2007), un fonds de travailleurs dans le capital de développement, vient de réaliser son premier rapport de développement durable selon les directives de la GRI et s'est engagé à produire un tel rapport à tous les deux ans. Ce fonds, qui se préoccupe de la participation des travailleurs et de l'environnement, fait partie de l'économie sociale (Lévesque et Mendell, 1998). Dans le domaine de l'économie sociale, il est sans doute le premier à s'engager dans une démarche accréditée de GRI. Devant la complexité d'une telle évaluation, on peut se demander si les petites entreprises d'économie sociale, y compris celles qui ont des pratiques relativement conformes au développement durable, disposent des moyens pour réaliser de telles évaluations. Chose certaine, il existe maintenant de plus en plus d'entreprises d'économie sociale qui offrent des services pour l'environnement, soit dans le domaine du conseil, du recyclage, de la production biologique, du financement écologique, du commerce équitable, etc. On peut donc penser que la philosophie du développement durable pénètre de plus en plus l'économie sociale et contribuera à son dynamisme. Enfin, il faut aussi reconnaître que selon les domaines d'activités, certaines dimensions de la responsabilité sociale sont plus faciles pour certains secteurs d'activités et certaines formes d'entreprises d'économie sociale, selon qu'il s'agisse du monde du marché, du monde du travail, de l'inscription dans la communauté ou de l'environnement (Gendron, 2007a).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous voulions montrer que l'économie plurielle est à la fois redécouverte par de nombreux chercheurs et devenue de plus en plus présente dans une économie plus relationnelle et plus ouverte sur le monde. À la différence du reste de l'économie, l'économie sociale et solidaire et dans une certaine mesure le développement territorial révèlent les avantages à reconnaître explicitement cette pluralité puisque son épanouissement suppose cette reconnaissance de même qu'une participation des parties prenantes voire une certaine démocratisation de l'économie. Par ailleurs, si le paradigme du développement durable dans sa version forte devait s'imposer non seulement dans le discours (ce qui semble maintenant le cas, au moins dans certains milieux) mais aussi dans la pratique (ce qui ne semble pas aller de soi), cela entraînerait un élargissement et un approfondissement de l'économie plurielle, notamment par l'articulation des dimensions sociale, économique et environnementale. En dépit d'importantes convergences avec le développement durable, l'économie sociale et solidaire et le développement territorial se doivent de réaliser un saut qualitatif, notamment au plan de l'environnement et la préoccupation pour les générations futures (de manière à réduire les inégalités sociales et géographiques). Autrement dit, les cadres institutionnels de l'économie sociale et du développement territorial, qui représentent une solidité institutionnelle supérieure aux engagements volontaires de la RSE et de l'Agenda 21, peuvent être complétés par des accréditations dispensées par des organisations autres qu'étatiques pour des dimensions non encore institutionnalisées (ce qui ne veut pas dire que les pouvoirs publics doivent demeurer passifs en la matière).

Notre définition de départ de l'économie plurielle a été tirée des recherches sur l'économie sociale et solidaire qui ont problématisé cette notion en montrant que ce secteur, en vertu de ses principes et règles, reposait sur une pluralité de ressources économiques (marchandes, non marchandes et non monétaires) et sur une pluralité de logique d'action, dont une rationalité axiologique. Par la suite, notre argumentation s'est faite en deux grandes étapes sur lesquelles nous allons maintenant revenir. Dans une première, nous avons examiné comment la nouvelle sociologie économique et la socio-économie du territoire (science économique, géographie économique et autres sciences sociales) rendaient compte de l'économie selon ses diverses dimensions. Dans un deuxième temps, à partir des recherches sur le développement durable, nous avons cherché à voir quel pourrait être l'avenir de l'économie plurielle dans l'hypothèse où le nouveau paradigme de développement serait celui du développement durable. Ce qui a exigé une revue de littérature non seulement sur le développement durable mais aussi sur le développement territorial et l'économie sociale, notamment dans leur rapport au développement durable. Au terme, nous devons reconnaître que ces diverses revues de littérature sont loin d'être exhaustives puisque certaines d'entre elles ne constituent qu'une première évaluation de notre part. Suite à un court retour sur ces deux étapes, nous nous interrogerons moins sur le potentiel que représente le développement durable pour le

développement territorial et pour l'économie sociale que sur leur éventuelle contribution au développement durable.

La nouvelle sociologie économique nous fournit deux entrées pour mettre en lumière le caractère pluriel de toute activité économique. La première entrée est celle des problèmes que pose la coordination d'individus socialement situés dans le cadre non seulement d'une division du travail (tout le monde ne fait pas la même chose) mais aussi de la coopération qu'exigent des réalisations communes. Si l'appartenance des individus à une multiplicité d'organisations et s'associations va en quelque sorte de soi pour la sociologie, cette dernière montre que le marché est une organisation parmi d'autres. Comme les conventionnalistes l'ont expliqué, en demeurant sur le plan organisationnel, le monde marchand dans l'activité économique n'est qu'un monde à côté de d'autres que sont le monde industriel, le monde civique, le monde domestique, le monde de l'inspiration, le monde de l'opinion, le monde connexionniste. D'autres auteurs, notamment Caillé et Godbout, également intéressés à la pluralité des logiques d'actions et des modalités de coordination ont centré leur recherche sur l'importance du don non seulement dans les formes primaires de socialité mais aussi dans les formes secondaires, y compris dans l'activité économique. D'autres, tels Granovetter et Zelizer, ont montré comment le marché lui-même était non seulement une création sociale mais qu'il ne fonctionnait bien qu'inscrit dans des réseaux et dans la mesure où les relations entre acteurs pouvaient s'appuyer sur la confiance et un fort capital social. En somme, comme forme organisationnelle, toute activité économique relève d'une pluralité de formes, sans doute marchandes mais aussi autres que marchandes.

La deuxième entrée que nous fournit la sociologie économique est celle des institutions dans leur rapport aux acteurs individuels et collectifs. La conflictualité des rapports sociaux au sein des sociétés et des activités économiques exige des règles reconnues par les diverses parties, sans quoi les acteurs se retrouveraient dans des luttes sans fin. Ces règles et institutions dans une société peuvent prendre diverses formes dont l'architecture peut être remise en cause par une grande crise, comme celle que nous avons connue à partir des années 1970, ou par des mutations profondes comme celles qui se sont produites à partir de 1990 avec la mondialisation et la mise en place d'une économie de plus en plus relationnelle. Dans cette perspective, les sociétés et les économies peuvent connaître diverses configurations dans le temps (fordisme et post-fordisme) mais aussi dans l'espace comme le suggèrent les approches en termes de variétés du capitalisme et les analyses des postfordismes en émergence. Selon ces diverses configurations institutionnelles et trajectoires territorialisées de développement », l'économie à l'échelle du monde serait plus ou moins plurielle. De plus, une configuration donnée favorise certaines formes organisationnelles comme on a pu l'observer avec le fordisme qui mettait de l'avant le couple marché/État ou si l'on veut le monde marchand et le monde civique alors que le néolibéralisme promeut le monde marchand et secondairement le monde domestique (charité, compassion, renforcement de la famille). D'où la question de savoir quelle place et quelle reconnaissance le paradigme du

développement durable accorde à l'économie plurielle et secondairement comment l'économie plurielle, notamment le développement territorial et l'économie sociale et solidaire, peut à son tour contribuer à la matérialisation de ce paradigme.

Les analyses récentes du développement territorial réalisées par les économistes, les géographes, politicologues et sociologues, représente pour nous une troisième entrée qui nous permet de comprendre l'économie plurielle à partir du territoire. Que ce soit en termes de régime territorial ou à partir de l'économie de proximité et même de l'approche de la régulation, le territoire peut être défini selon trois niveaux d'analyse, d'abord celui des acteurs (le territoire pouvant parfois être considéré comme un acteur capable d'exprimer légitimement l'intérêt général de ce périmètre de solidarité), ensuite comme forme organisationnelle et enfin comme forme institutionnelle. D'où d'ailleurs pour les économistes de la proximité, un territoire défini par les trois types de proximité que sont la proximité géographique, la proximité organisationnelle et la proximité institutionnelle dont la présence plus ou moins articulée permet de caractériser à la fois un territoire et aussi sa capacité de s'adapter et d'innover. À partir de cette définition, les notions mises de l'avant par la sociologie économique, telles celles d'organisation, d'institution, de réseaux, de capital social, de confiance, d'identité, d'apprentissages collectifs, etc., peuvent être mobilisées pour rendre compte des diverses dimensions de l'économie plurielle territorialisée. Autant de concepts qui permettent de caractériser des ressources (spécifiques) aux « mécanismes lents » et fortement ancrées dans le territoire. Enfin, les politologues qui s'intéressent au développement territorial rappellent avec raison que la pluralité des acteurs, de leurs intérêts et de leurs logiques d'action ne saurait s'harmoniser dans des œuvres communes sur un territoire donné sans gouvernance appropriée.

Par ailleurs, si le développement territorial peut être qualifié de durable, il n'est pas possible de faire l'impasse sur le développement durable qui s'impose comme un paradigme d'avenir, après plus de trois décennies de débats et de réflexions sur le problème que représentent une croissance illimitée basée sur des ressources non renouvelables et une planète forcément limitée. Ce paradigme propose de repenser les rapports non seulement entre l'économie (pour en faire un moyen) et le social (pour en faire une finalité), mais aussi avec l'environnement voire l'intégrité écologique comme condition incontournable. De plus, il élargit également les formes de solidarité non seulement avec les plus démunis du temps présent mais aussi avec les générations à venir de sorte que la réduction des inégalités sociales et géographiques (notamment entre le Nord et le Sud) représente également une priorité. Ce paradigme, qui s'impose de plus en plus à tous, ne fait pas disparaître les conflits mais en identifie les objets qui s'imposent aux acteurs individuels et collectifs. Autrement dit, les principaux conflits présents et à venir concernent et concerneront le développement durable. Le cadre intégrateur que représente le développement durable donne ainsi lieu à des interprétations fortement contrastées comme en témoignent une version forte du développement durable qui favoriserait l'élargissement et l'approfondissement d'une économie plurielle et une version faible qui s'en remet au marché pour relever le défi des limites

environnementales, notamment à travers la substitution de capital technique au capital naturel, et le défi des inégalités sociales, notamment à travers la philanthropie traditionnelle.

En somme une version du développement durable suppose que l'économie plurielle prenne un espace plus grand que jamais auparavant alors que l'autre tendrait à donner une relative exclusivité à l'autorégulation marchande, remettant ainsi en question non seulement l'économie sociale et solidaire mais également un développement territorial qui se veut durable. Par la suite, nous avons changé de perspective pour nous demander comment le développement territorial et l'économie sociale pouvaient contribuer au renforcement d'un développement durable dans sa version forte. Sans doute, le développement territorial et l'économie sociale et solidaire reposent en grande partie sur l'économie plurielle de sorte qu'il existe des convergences importantes entre eux et l'approche du développement durable dans sa version forte. Toutefois, les deux ne réussissent pas aussi bien qu'on pourrait le penser à s'inscrire dans des approches explicites et relativement structurées (bien que volontaires) que sont dans un cas l'Agenda 21 local et dans l'autre la RSE, notamment selon le Global Reporting Initiative (GRI). Dans bien des cas, les convergences de départ ont pu laisser penser qu'ils n'étaient pas concernés par l'appel du développement durable, au moins dans un premier temps, alors que, dans un deuxième temps, la complexité des démarches accréditées peut constituer un frein, au moins pour certaines collectivités et les petites organisations. En somme, si le paradigme du développement durable s'est imposé pour penser le présent et l'avenir, cela ne signifie pour le moment qu'une chose, le chantier et les défis à relever sont beaucoup plus importants qu'on aurait pu le penser au départ. Cela dit, une vision claire des défis à relever constitue sans aucun doute une première condition pour y arriver.

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA, M. 1976. Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis, Paris, Calmann-Lévy.
- ALTER, Norbert. 2000. L'innovation ordinaire, Paris, PUF.
- AMABLE, B. et S. PALOMBARINI. 2005. L'économie politique n'est pas une science morale, Paris, Raisons d'agir Éditions.
- BECK, Ulrich. 2001. La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, Paris, Aubier (Traduction : première édition en 1986).
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE. 1991. « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », Cahiers de recherche sociologique, no 17, p. 17-52.
- BENKO, G. 2007. « Territoires et sciences sociales », in ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (dir.). Régimes territoriaux et développement économique, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 105-112.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ. 2000. « Géographie socio-économique ou économie géographique », in G. BENKO et A. LIPIETZ (dir.), La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique, Paris, PUF.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (dir.). 1992. *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, 424 p.
- BERGER, P. L., et T. LUCKMANN. 1966. *The Social Construction of Reality : A Theatrise in the Sociology of Knowledge*, New York, Anchor Books (disponible en version française : *La construction sociale de la réalité*, Paris, Meridien/Klinckrieck, 1992).
- BERNIER, L., M. BOUCHARD et Benoît LÉVESQUE. 2002. « La prise en compte de l'intérêt général au Québec. Nouvelle articulation entre l'intérêt individuel, collectif et général », in ENJOLRAS, Bernard et VON BERGMANN-WINBERG Marie-Louise (dirs.) *Économie plurielle et régulation socio-économique/Plural Economy and Socio-Economic Regulation*, Liège, CIRIEC-International, pp. 47-72.
- BHERER, L. J.-P. COLLIN, E. KERROUCHE et J. PALLARD (dir.), *Jeux d'échelle et transformation de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- BLANCHARD, E. V. 2007. « Croissance ou stabilité? L'entreprise du Club de Rome et le débat autour des modèles », A. M. DALMEDICO (dir.), *Les modèles du futur. Changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, Paris, La Découverte, pp. 21-43.

- BOISVERT, V. 2005. « L’empreinte écologique : un indicateur de développement durable? », MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.) (2005), *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 165-183.
- BOLTANSKI, L. et L. THÉVENOT. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Éditions Gallimard.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Éditions Gallimard, 817 p.
- BOOKIN, M. 1971. *Post-Scarcity Anarchism*, San Francisco, Remparts Press.
- BOOTH, Ph. et B. JOUVE (dir.). 2005. *Metropolitan Democracies. Transformations of the State and Urban Policy in Canada, France and Great Britain*, Aldershot, Ashagate Publishing Limited.
- BOULDING, K. 1970. *A. Primer on Social Dynamics*, New York, Free Press.
- BOYER, R. 1999. « La politique à l’ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », *L’année de la régulation*, Paris, Vol. 3.
- BOYER, R. 1986. *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte.
- BRENNER, N. 2004. *New State Space: Urban Development Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press.
- CAILLÉ, A. 2005. *Dé-penser l’économique. Contre le fatalisme*, Paris, La Découverte.
- CAILLÉ, A. 1997. « Don, association et solidarité », *Revue internationale de l’économie sociale*, no 265, p. 49-57.
- CAILLÉ, A. 1993. *La démission des clercs. La crise des sciences sociales et l’oubli du politique*, Paris, La Découverte.
- CAILLÉ, A. 1988. *Critique de la raison utilitaire*, Paris, La Découverte.
- CALLON, M., P. LASCOUMES et Y. BARTHE. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CAPRON, M. 2000. « Vous avez dit éthique? », in « Éthique et Économie. L’impossible (re) mariage », *Revue du MAUSS semestrielle*, no 15, p. 271-277.
- CASTEL, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CHANTEAU, J.-P., C. DE TERTRE, M. NIEDDU. et B. PECQUEUR. 2002. « Théorie de la régulation, secteurs et territoires, quels enjeux de recherche? », *Géographie, Économie, Société*, 4, pp. 123-129.

- CHARLOT, A. 2007. « Une forte progression depuis Johannesburg », in Développement durable, villes, régions..., agir localement », Alternatives Économiques, Hors-Série Pratique, No 29, pp. 9-11.
- CHEVALIER, J. 2005. « Quels contenus aux politiques de développement durable des villes aux États-Unis », MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.). 2005. Le développement durable. Une perspective pour le XXI^e siècle, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 217-230.
- COLLECTIF. 2007. Avec Karl Polanyi, contre la société du tout marchand, Revue du Mauss, no 29, Éd. La découverte, premier semestre 2007, 364 p.
- COLLETIS, G., P. GIANFALDONI et N. RICHEZ-BATTESTI. 2005. « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité », Revue internationale de l'économie sociale (RECMA), No 226, pp. 8-25.
- COLLETIS, G., J.-P. GILLY, I. LEROUX et al. 1999. « Construction territoriale et dynamique économique », in Sciences de la Société, No 48, octobre 1999, pp. 25-47.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. 1987. Our Common Future, Oxford, Oxford University Press (Traduction française : Notre avenir à tous, Montréal, Les Éditions du Fleuve) (Rapport Brundtland).
- COOKE, P. 1998. «Introduction. Origins of the concept», in BRACZYK, H.-J., P. COOKE et M. HEIDENREICH (dir.). 1998. *Regional Innovation Systems. The role of governances in a globalized World*, London et New York, Routledge, pp. 3-25.
- CÔTÉ, L., B. LÉVESQUE et G. MORNEAU. 2007. « L'évolution du modèle québécois de gouvernance. Le point de vue des acteurs », *Politique et Sociétés*, Vol. 26, no 1, pp. 3-26.
- CST. 2001. Pour des régions innovantes. Rapport de conjoncture 2001, Québec, Conseil de la science et de la technologie.
- CST. 2000. Innovation sociale et innovation technologique. L'apport de la recherche en sciences sociales et humaines. Avis, Québec, Conseil de la science et de la technologie.
- CUSIN, F. et D. BENAMOUIZIG. 2004. Économie et sociologie, Paris, PUF.
- DALMEDICO, A. D. 2007. « Le régime climatique, entre science, expertise et politique », A. M. DALMEDICO (dir.). Les modèles du futur. Changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques, Paris, La Découverte, pp. 113-139.
- DEFOURNY, J. 2005. «Économie sociale», in J.-L. LAVILLE et A.-D. CATTINI (dir.), Dictionnaire de l'autre économie, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 233-241 DEMOUSTIER, D. 2006. « L'économie sociale et solidaire et le développement local », in CHOPART, J.-N., NEYRET, G. et D. RAULT (dir.), Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, Paris, La Découverte (Coll. Recherches), pp. 115-132

- DELÉAGE, J.-P. 2005. « Paradoxe du développement durable », in MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.). 2005. *Le développement durable. Une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 83-90.
- DELÉAGE, J.-P. 2004. « Écologistes et alternatifs », in *Écologie & politique*, No 28, pp. 163-174.
- DE MAILLARD, J. 2000. «Le partenariat en représentation: contribution à l'analyse des nouvelles politiques sociales territorialisées», *Politiques et management public*, Vol. 18, no 3.
- DEMOUSTIER, D. 2006. «L'économie sociale et solidaire et le développement local», in CHOPART, J.-N., NEYRET, G. et D. RAULT (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte (Coll. Recherches), pp. 115-132
- DESMOUSTIER, D. 2000. « Les organisations d'économie sociale, acteur de la régulation socio-économique », *Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, No 275-276, p. 137-148.
- DESHAIES, L. 2003. «Une coconstruction. Terroir-territoire-identité. Le cas de Dunham en Estrie» in F. LASERRE et A. LECHAUME (dir.), *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 215-231
- DESROCHE, H. 1983. *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, Coopérative d'édition et d'information mutualiste, 254 p.
- DOSI, G. 1991. «Perspective on Evolutionary Theory», *Science and Public Policy*, Vol. 18, no 6, p. 353-369.
- DOSI, G. 1982. « Technological Paradigms and Technological Trajectories: A Suggested Interpretation of the Determinants and Directions of Technical Change », *Research Policy*, no 11, p. 147-162.
- DRAPERI, J.-F. 2000. « L'économie sociale face à un siècle de pratiques coopératives », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, No 275-276, pp. 124-135.
- DRAPERI, J.-F. 2000a. « De nouvelles relations entre l'économie et la société ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, no 275-276, p. 7-10.
- DUMAIS, B., C. RAYMOND et J.-G. VAILLANCOURT (dir.). 1993. *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- DUPUY, Y., J.-P. GILLY, et Y. LUNG. 2007. « De l'analyse sectorielle à l'analyse territoriale : pour une approche méso-économique » in ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (dir.). 2007. *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 113-146.
- EME, Bernard. 2005. « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, No 296, pp. 42-55.

- EME, B. et J.-L. LAVILLE. 2004. «L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale», in *Écologie & politique*, No 28, pp. 13-25.
- EMELIANOFF, C. 2007. « Le bilan des agendas 21 en Europe », *Développement durable. Villes, régions..., agir localement. Alternatives économiques. Hors-Série Pratique*, no 29, mai 2007, pp. 131-134
- EMELIANOFF, C. 2005. «L'urbanisme durable en Europe: à quel prix?» MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.). 2005. *Le développement durable. Une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 203-215.
- ENJOLRAS, B. 2005. «Économie sociale et solidaire et regime de gouvernance », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, no 296, pp. 54-69.
- ENJOLRAS, B. 1994. «Vers une théorie socio-économique de l'association: l'apport de la théorie des conventions», in *Revue des études coopératives, associatives et mutualistes (RECMA)*, No 48, pp.93-106.
- ETZIONI, A. 1988. *The Moral Dimension, Toward a New Economics*, New York, The Free Press.
- EUROPEAN ASSOCIATION OF CO-OPERATIVE BANKS. 2005. *La responsabilité sociale des entreprises. Les activités des banques coopératives*, Groupement européen des banques coopératives (document disponible: www.eurocoopbanks.coop)
- EVERS, Adalbert. 1995. « Part of Welfare Mix: The Third Sector as an Intermediate area », *Voluntas*, 6 (2), p. 119-139.
- FERRARY, M. 2001. «Pour une théorie de l'échange dans les réseaux sociaux. Un essai sur le don dans les réseaux industriels de la Silicon Valley», *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. CXI, pp. 261-290.
- FONDATION POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI. 2007. *Premier rapport de développement durable. Rapport annuel 2005-2006*, Montréal.
- FONTAN, J.-M. 1991. *Les Corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie*, Montréal, Thèse de doctorat en sociologie (Université de Montréal).
- FONTAN, Jean-Marc et Juan-Luis KLEIN. 2004. « La mobilisation du capital socio-territorial : le cas du technopôle Angus », *Lien social et Politiques-RIAC*, No 52, pp. 139-149.
- FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et B. LÉVESQUE. 2005. «The Fight for Jobs and Economic Governance in Montreal's Urbain Affairs : Break of Continuity?», in Ph. BOOTH et B. JOUVE (dir.), *Metropolitan Democracies. Transformations of the State and Urban Policy in Canada, France and Great Britain*, Aldershot, Ashgate Publishing Limited.
- FONTAN, Jean-Marc, Juan-Luis KLEIN et Diane-Gabrielle TREMBLAY. 2005. *Innovation sociale et reconversion économique. Innovation socioterritoriale et reconversion économique: le cas de Montréal*, Paris : L'Harmattan.

- FREEMAN, C. 1991. «Innovation, Change of Techno-Economic Paradigm and Biological Analogies in Economics», *Revue économique*, No 2, mars.
- GADREY, J. 1996. *Services: la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GADREY, J. et F. JANY-CADRICE. 2003. *Les indicateurs de richesse et de développement. Un bilan international en vue d'une initiative française*, Paris, Rapport de recherche commandité financé par la DARES (Mission animation de la recherche).
- GAGNON, C. 2005. «Développement durable et viable : enjeux sociaux et scientifiques» in LAFONTAINE, Danièle et Bruno JEAN. 2005. *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Édition du CRDT, pp. 199-215.
- GAGNON, C et E., ARTH. 2007. « Les acteurs de l'Agenda 21^e siècle local et leurs principaux rôles. Identifier les acteurs selon les temps de la démarche ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*, [En ligne] http://www.a211.qc.ca/9573_fr.html
- GENDRON, C. 2007a. *Économie sociale et responsabilité sociale : alternatives ou convergences?*, Conférence prononcée au Séminaire international portant sur Social Economy : Towards a Worldwide Perspective, tenue à Leuven, 4-5 juin 2007.
- GENDRON, C. 2007. «Économie de l'environnement, économie écologique et sociologie économique de l'environnement : la nécessaire prise en compte des dimensions socialement construites du système économique et de la crise écologique », in GENDRON, C. et J.-G. VAILLANCOURT (dir.). 2007. *Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 63-96.
- GENDRON, C. 2006. *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GENDRON, C. 2005a. « L'Autre développement durable. Représentations de l'environnement et du développement durable chez les dirigeants d'entreprises », in SMOUTS, M.-C. (dir.) (2005), *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Armand Colin, pp. 225-258.
- GENDRON, C. 2005. « Le Québec à l'ère du développement durable », *Options politiques/Policy Options*, Juillet-Août.
- GENDRON, C. 2004. *Développement durable et économie sociale : convergences et articulations*, Montréal, Cahiers de l'ARUC-ÉS (UQAM).
- GENDRON, C. 2003. « Finance et responsabilité sociale. Une réarticulation des politiques de régulation », in *Bulletin d'information, Chaire et humanisme*, mai 2003, pp. 3-7.
- GENDRON, C. 2001. « Modèles de développement et mondialisation. Les transformations de l'imaginaire de l'État chez les dirigeants d'entreprises », in Dion, M. (dir.) (2001),

- Responsabilités sociale de l'entreprise et déréglementation, Montréal, Guérin Universitaire, pp.33-73.
- GENDRON, C. et J.-G. VAILLANCOURT (Dir.). 2007. Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité, Québec, Presses de l'Université Laval.
- GIBBONS, M., LIMOGES, C. NOWOTNY, H., SCHWARTZMAN, S, SCOOT, P. ET M. TROW. 1994. The New Production of Knowledge : The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies, Londres, Sage.
- GIJSELINCKX, C., DEVELTERE, P. et P. RAYMAEKERS. 2007. Renouveau coopératif et développement durable, Leuven, Hoger Instituut voor de arbeid (Katholieke Universiteit Leuven).
- GILLY, J.-P. et B. PECQUEUR. 1995. « La dimension locale de la régulation », in R. BOYER et Y. SAILLARD (dir.), Théorie de la régulation. L'état des savoir, Paris, La Découverte, pp. 304-312.
- GISLAIN, J.-J. et P. STEINER. 1995. La sociologie économique 1890-1920, Paris, PUF.
- GODBOUT, J. T. 2000. Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo oeconomicus, Montréal, Boréal.
- GODBOUT, J. T. (en collaboration avec A. Caillé). 1992. L'esprit du don, Paris, Éditions La Découverte.
- GOHORRA-GOBIN, C. 2000. Les États-Unis entre le local et le mondial, Paris, Presses de Science Po.
- GORZ, A. 1975. Écologie et politique, Paris, Galiée.
- GOVERNA, F. 2007. « Sur le rôle actif de la territorialité. Repenser la relation entre territoire, acteurs et pratiques sociales », in GUMUCHIAN, H. et B. PECQUEUR (dir.) (2007), La ressource territoriale, Paris, Anthropos, pp. 149-157.
- GRANOVETTER, M. 2000. Le marché autrement. Essais de Mark Granovetter, Paris, Desclée de Brouver.
- GRANOVETTER, M. 1992. « Problems of explanation in economic sociology », in N. NOHRIA et R.G. ECCLES (dir.), Networks and Organizations : Structure, Forme and Action, Boston, Harvard Business School Press.
- GRANOVETTER, M. 1990. «The Old and the New Economic Sociology: A History and a Agenda», dans R. Friedlang et A.F. Richardson.. (dir.), Beyond the Marketplace: Rethinking Economy and Society, New York, Aldine de Gruyter, p. 89-112.
- GRANOVETTER, M. 1985. «Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », American Journal of Sociology, Novembre 1985, p. 481-510.

- GUÉRIN, I. et J.-M. SERVET. 2005. « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance », *Revue internationale de l'économie sociale*, No 296, pp. 83-99.
- GUMUCHIAN, H. et B. PECQUEUR (dir.). 2007. *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos.
- HIRSCHMAN, A. O. 1970. *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge, Harvard University Press.
- HODGSON, G. M. 1988. *Economics and Institutions. A Manifesto for a Modern Institutional Economics*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- HODGSON, G., W. J. SAMUELS ET M. R. TOOL. 1994. *The Elgar Companion to Institutional and Evolutionary Economics*, Aldershot, Edward Elgar, 2 tomes.
- HOLLINGWORTH, J.R. et R. BOYER (dir.). 1997. *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HOLLINGWORTH, J.R, SCHMITTER, P. C. et W. STREECK (dir.). 1994. *Governing Capitalist Economies. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ILLICH, I. 1973. *La convivialité*, Paris, Seuil.
- ITÇAINA, X. 2007. «Le territoire entre ressource et contrainte. Économie sociale et économique identitaire en pays basque français », AMINTAS, A., GOUZEN, A. et P. PERROT (dir.), *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 213-228.
- ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (dir.). 2007. *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- ITÇAINA, X. et J. PALARD. 2007. «Introduction: Culture, territoire, systèmes productifs», in ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (dir.). 2007. *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes. pp. 11-24.
- JEAN, Y. 2005. «Notion de développement local, territoire et développement durable : réflexions épistémologiques et nécessaire mutations culturelles de l'État et des élus », in LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN. 2005. *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Édition du CRDT, pp. 131-150.
- JUAN, S. 2005. «L'historicité du développement durable », in MARÉCHAL, J.-P. et B. QUENAULT (dir.), *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 69-81.
- KLEIN, J.-L. et J.-M. FONTAN (dir.). 2004. « Innovation sociale et territoire ». No thématique de Géographie, Économie, Société. Vol. 6, no 2, Paris, Lavoisier.

- LAFONTAINE, D. et B. JEAN. 2005. Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Édition du CRDT.
- LASCOUMES, P. 2005. « Le développement durable : une illusion motrice. Un vecteur d'innovations politiques? », in SMOUTS, M.-C. (dir.). 2005. Le développement durable. Les termes du débat, Paris, Armand Colin, pp. 95-107.
- LASSERE, F. 2003. « La trame du monde est géographique », in F. LASERRE et A. LECHAUME (dir.), Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 1-9.
- LAVILLE, J.-L. 2005a. « Économie plurielle », in J.-L. LAVILLE et A.D. CATTANI (dir.), Dictionnaire de l'autre économie, Paris, Desclée de Brouwer, pp.209-216.
- LAVILLE, J.-L. 2005. « Solidarité et développement durable », in MARÉCHAL, J.-P. et B. QUENAULT (dir.), Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 319-340.
- LAVILLE, J.-L. (dir). 1994. L'économie sociale, une perspective internationale, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.-L., LÉVESQUE, B. et M. MENDELL. 2005. « The Social Economy. Diverse Approaches and Practices in Europe and Canada », in OECD/OCDE, *The Social Economy as a Tool of Social Innovation and Local Development. Background Report*. Paris, OECD/OCDE et LEED, pp.125-173.
- LE GALÈS, P. (dir.). 2006. « Gouvernement et gouvernance des territoires », Problèmes politiques et sociaux, No 922, La Documentation française.
- LÉVESQUE, B. 2007. « Le développement durable, une occasion pour la nouvelle sociologie économique », in GENDRON, C. et J.-G. VAILLANCOURT (dir.). 2007. Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 31-62.
- LÉVESQUE, B. 2007a. « Développement local au Québec, 20 ans d'expérimentation et d'institutionnalisation », in Xabier Itçaina, Jacques Palard et Sébastien Ségas (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 31-47.
- LÉVESQUE, Benoît. 2006a. « Le potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale: quelques éléments de problématique ». *Revue Économie et Solidarités*, Vol. 37, no 1, p. 13-48.
- LÉVESQUE, B. 2006. « L'innovation dans le développement économique et dans le développement social », in J.-L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effet sur la transformation sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 43-70.

- LÉVESQUE, B. 2005. « Un nouveau paradigme de gouvernance : la relation autorité publique-marché-société civile pour la cohésion sociale »/A new governance paradigm : public authorities-markets-civil society linkage for social cohesion », in *Les choix solidaires dans le marché : un apport vital à la cohésion sociale/Solidarity-based Choices in the Market-Place : a vital contribution to social cohesion*, Strasbourg, Édition du Conseil de l'Europe/Council of Europe Publishing (coll.Tendances de la cohésion sociale no 14/Trends in social cohesion, no 14), pp. 29-66/29-67.
- LÉVESQUE, B. 2004. « Les enjeux du développement et de la démocratie dans les pays du Nord : l'expérience du Québec », in Abdou Salam Fall, Louis Favreau et Gérald Larose (dir.), *Le Sud...et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 97-132.
- LÉVESQUE, B. 2002. « Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société ? » in *Alternatives économiques*, no 29, octobre 2002, 24 p. (www.telug.quebec.ca/interventionseconomiques).
- LÉVESQUE, B. 1999. « Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables de notre environnement », in *Économie et Solidarités*, Vol. 30 no 1, pp. 111-126.
- LÉVESQUE, Benoît. 1997. « Démocratisation de l'économie et économie sociale », in G. Laflamme, P.-A. Lapointe et alii (sous la dir.), *La crise de l'emploi. De nouveaux partages s'imposent*, Québec, PUL, pp. 87-123.
- LÉVESQUE, B., G. L. BOURQUE, É. FORGUES. 2001. *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL. 2005. « Diversité des définitions et des constructions théoriques », *Intervention économiques*, No 32
http://www.telug.quebec.ca/pls/inteco/rie.entree?vno_revue=1&vno_numero=39
- LÉVESQUE, B. et M. MENDELL. 1998. « Les fonds régionaux et locaux de développement au Québec: des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale, » in Marc-Urbain PROULX (dir.), *Territoire et développement économique*, Paris et Montréal, L'Harmattan, pp. 220-270.
- LÉVY, J. 2003. « La mise en mouvement des territoires politiques en France. Une expérimentation géographique » in F. LASERRE et A. LECHAUME (Dir.), *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 49-74.
- LIPIETZ, A. 1993. *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, Paris, La découverte.
- LUNDEVALL, B.-A. (dir.). 1992. *National System of Innovation. Toward a Theory of Innovation and Interactive Learning*, London et New York.
- LIPIETZ, A. 1993. *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, Paris, Éditions La Découverte.

- MAHIEU, F. R. 2000. « De la responsabilité des économistes et des agents économique. Pour une éthique de la personne en économie » in *Éthique et Économie. L'impossible (re) mariage* », Revue du MAUSS semestrielle, No 15, p. 257-267.
- MALO, M.-C. 2001. « La gestion stratégique de la coopérative et de l'association d'économie sociale ». *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, Première partie : No 281, pp. 84-96; deuxième partie : No 282 : 84-94.
- MALO, M.-C. et M. VÉZINA. 2004. « Gouvernance et gestion de l'entreprise collective d'usagers : stratégie de création de valeur et configuration organisationnelle », *Économie et solidarités*, Vol. 35, no 1, pp. 100-120.
- MARÉCHAL, J.-P. 2005. « De la religion de la croissance à l'exigence de développement durable », in MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.), *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 31-50.
- MARÉCHAL, J.-P. 2005a. « Développement durable », in J.-L. LAVILLE et A. D. CATTANI (Dir), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 125-133.
- MARÉCHAL, J.-P. 1997. *Le rationnel et le raisonnable*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.). 2005. *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes.
- MARÉE, M. et S. MERTENS. 2005. « Économie non marchande », J.-L. LAVILLE et A.D. CATTANI (DIR.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, pp.191-198.
- MARTINELLI, A. et N. J. SMELSER (dir.). 1990. *Economy and Society. Overviews in Economic Sociology*, London, Newbury and New Delhi, Sage Publications.
- MATZNER, E. et W. STREECK. 1991. *Beyond Keynesianism. The Socio-Economics of Production and Full Employment*, Aldershot, Edward Elgar Publishing Limited.
- MEAD, H. 2005. « De l'environnement comme notion sectorielle au développement comme enjeu transversal: une vision canadienne », M.-C. SMOUTS (DIR.), *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, A. Colin, pp. 65-74.
- MEADOWS, D. H. et al. 1972. *Halte à la croissance?*, Paris, Fayard.
- MONTARASSO, P. 2007. « La construction historique des paradigmes de modélisation intégrés : William Nordhauss, Alan Manne et l'apport de la Cowles Commission », A. M. DALMEDICO (DIR.), *Les modèles du futur. Changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, Paris, La Découverte, pp. 44-62.
- MOQUAY, P. 2005. « L'État territorialisé, ou l'arroseur arrosé : les ambiguïté de l'État face aux recompositions territoriale en France », in BHERER, L. COLLIN, J.-P., KERROUCHE, E. et J. PALLARD (Dir.), *Jeux d'échelle et transformation de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 85-116.

- MONNIER, L. et B. THIRY. 1997. « Architecture et dynamique de l'intérêt général », in MONNIER, L. et B. THIRY (dir.), *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et cooperative*, Bruxelles, De Boeck-Université, pp. 11-30.
- MORIN, E. 2006. « Contre l'intelligence myope pour une pensée anticipatrice », M. DELMAS-MARTY, E. MORIN, R. PASSET, R. PETRELLA et P. VIVERET, *Pour un nouvel imaginaire politique*, Paris, Fayard, pp. 19-25.
- MOUSSEL, Michel. 2007. « Du global au local », *Développement durable. Villes, régions..., agir localement, Alternatives économiques. Hors-Série Pratique, No 29*, pp.135-137.
- MÜHLENHÖVER, E. 2005. « L'articulation de l'interne et de l'externe. Le développement durable en politique étrangère: des valeurs pour faire l'économie de pratiques? », SMOUTS, M.-C. (dir.). 2005. *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Armand Colin, pp. 269-277.
- NELSON, R.R, et S. G. WINTER. 1982. *National Systems of Innovation: A Comparative Study*, Oxford, University Press.
- PASQUERO, J. 2005. « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : le concept et sa portée », TURCOTTE, M.-F. et A. SALMON (2005), *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, Québec, PUQ, pp. 112-143,
- PASSET, R. 2007. « Conclusion – Néolibéralisme ou développement durable : il faut choisir », MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.) (2005), *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 419-422.
- PECQUEUR, B. 2007. « Le tournant territorial de la globalisation », in ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (Dir.). 2007. *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 261-277.
- PECQUEUR, B. 2000. *Le développement local pour une économie des territoires*, Paris, Syros.
- PECQUEUR, B. et J.-B. ZIMMERMAN (dir.). 2004. *Économie de proximités*, Paris, Hermès science publications/ Lavoisier, 2004.
- PERRET, B. 2001. Préface, in B. LÉVESQUE, G. L. BOURQUE et É. FORGUES. *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 9-15.
- PERRET, B. et G. ROUSTANG. 1993. *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Le Seuil.
- PESTOFF V.A. 1998. *Beyond the Market and State - Social enterprises and civil democracy in a welfare society*, Ashgate, Aldershot.

- PINSON, G. 2006. « Interactions et délibérations : vertus des nouvelles formes d'action », in LE GALÈS, P. (dir.), LE GALÈS, P. (dir.). 2006. « Gouvernement et gouvernance des territoires », Problèmes politiques et sociaux, No 922, La Documentation française, pp. 85-87.
- PIORE, M. J. et C. SABEL. 1989. Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple, Paris, Hachette (Première édition en anglais : The Second Industrial Divide, 1984).
- POLANYI, K. 1983. La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard (1^{ère} édition : 1944).
- PUTNAM, R. D. 1993. Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy, Princeton, Princeton University Press.
- ROBBINS, L. 1935. The Nature and Significance of Economic Science, London, Allen and Unwin.
- RUDOLF, F. 2007. « Sociologie et environnement : perspectives européennes », in GENDRON, C. et J.-G. VAILLANCOURT (dir.). 2007. Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 113-130.
- SAINTENY, G. 2005. « La responsabilité sociétale des entreprises : demande de la société ou exigence du marché », in SMOUTS, M.-C. (dir.). 2005. Le développement durable. Les termes du débat, Paris, Armand Colin, pp. 187-202.
- SALAI, R. et M. STORPER. 1993. Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- SALAMON, L.M. et H.K. ANHEIER. 1994. The Emerging Sector, an Overview, Baltimore, The Johns Hopkins Institute for Policy Studies.
- SALMON, A. 2007. La tentation éthique du capitalisme, Paris, La Découverte.
- SAXENIAN, A. 1994. Regional Advantage: Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128, Cambridge (Mass), Harvard University Press.
- SCHMITTER, P.C. 1992. « Interest Systems and the Consolidation of Democracies », dans A.G. MARKS et L. (dir.), Reexamining Democracy, Londres, Sage Publication, p. 156-181.
- SÉGAS, S. 2005. « Le développement comme ressource politique: conflit autour des pays », in BHERER, L. COLLIN, J.-P., KERROUCHE, E. et J. PALLARD (dir.), Jeux d'échelle et transformation de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 338-362.
- SOUSA SANTOS, B. de. 2001. « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale », D. Mercure, Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- SCHMITTER, P.C. 1992. "Interest Systems and the Consolidation of Democracies", dans A.G. MARKS et L. (dir.), *Reexamining Democracy*, Londres, Sage Publication, pp. 156-181.
- SMOUTS, M.-C. (dir.). 2005. *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Armand Colin.
- SMOUTS, M.-C. 2005. « Le développement durable : valeurs et pratiques », in SMOUTS, M.-C. (dir.). 2005. *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Armand Colin, pp. 1-16.
- STEINER, P. 1999. *La sociologie économique*, Paris, La Découverte.
- STREECK, Wolfgang. 1992. *Social Institutions and Economic Performance: studies of Industrial Relations in Advanced Capitalist Economies*, London, Sage.
- STREECK, W. et P. C. SCHMITTER (dir.). 1985. *Private Interest Government: Beyond Market and State*, London: Sage Publications.
- SWEDBERG, R. 2005. *Principles of Economic Sociology*, Princeton et Oxford, Princeton University Press.
- SWEDBERG, R. 1994. *Une histoire de la sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer, 313 p. (Traduction: *Economic sociology: Past and Present*, Sage Publication, 1987).
- THEYS, J. 2005. « Le développement durable : une illusion motrice. Une innovation sous-exploitée », in SMOUTS, M.-C. (dir.). 2005. *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Armand Colin, pp. 108-119.
- TURCOTTE, M.-F. et A. SALMON. 2005. *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, Québec, PUQ.
- VAILLANCOURT, J.-G. 1999. « Brève chronologie de la question environnementale depuis 1972 », in DUMAS, B., RAYMOND, C. et J.-G. VAILLANCOURT (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 193-203.
- VELTZ, P. 1996. *Mondialisation, Villes et Territoires. L'économie en archipel*, Paris, PUF.
- VIENNEY, C. 1994. *L'économie sociale*, Paris, La Découverte (coll: Repères).
- VIENNEY, C. 1980. *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, CIEM.
- VIVERET, P. 2002. *Reconsidérer la richesse. Rapport réalisé à la demande de Guy Hascoët, secrétaire d'État à l'économie solidaire* (publié aux éditions de l'Aube).
- WHITE, H. C. 1981. « Where Do Markets Come From? », *American Journal of Sociology*, no 87, p. 517-547.
- WILLIAMSON, O. E. 1981. « The Economics of Organization: The Transaction Cost Approach », *American Journal of Sociology*, vol. 87, p. 548-577.

ZELIZER, V. 1994. *The Social Meaning of Money, Pin Money, Paychecks, Poor Relief & Other Currencies*, New York, Basic Books.

ZELIZER, V. 1989. «The social meaning of money: Special monies», in *American Journal of Sociology*, Vol 95, No 2, pp. 342-377.

ZIMMERMANN, J.-B. 2005. « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *La Revue de l'IRES*, « Restructuration. Nouveaux enjeux », no spécial, No 47, 2005/1, pp. 21-35.